



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2023
3^{ème} Séance
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023

Le 31 mai 2023 à 20 h 30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE, Mme Sarah TAILLEBOIS jusqu'à la question n° 20, M. Khaled BEN-MOHAMED, M. Albertino RAMAEL, Mme Bernadette EBODE-ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, Mme Sonia GUENINE, Mme Fabienne LEFEBVRE jusqu'à la question n° 9, M. Ludovic LECOMTE, M. Jean-Claude KENNEDY jusqu'à la question n° 20, Mme Agnès JEANNET, M. Éric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, M. Philippe BEYSSI jusqu'à la question n° 20, Mme Isabelle LORAND jusqu'à la question n° 20, M. Stéphane BOUVIER, M. Salah BEN MOHAMED jusqu'à la question n° 9, Mme Béatrice BUCHOUX, M. Hocine TMIMI jusqu'à la question n° 20, Mme Rachida KABBOURI, M. Rachid EDDAÏDJ jusqu'à la question n° 9, Mme Sandra BAHRI, Mme Maëva DURAND jusqu'à la question n° 18, Mme Sophia-Camélia AMIMEUR, M. Jacques PERREUX, Mme Laurence DEXAVARY, Mme Karen DEGOUVE jusqu'à la question n° 20, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, Mme Nina SERON jusqu'à la question n° 20, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n° 6, Mme Carole GUISSSET, et Mme Christelle NABAIS

ONT DONNÉ PROCURATION

Mme Fatmata KONATE à Mme Maëva DURAND jusqu'à la question n° 18, Mme SOUIH Salima à M. Abdallah BENBETKA, M. Djamel HAMANI à M. Luc LADIRE, Mme Isabelle OUGIER à M. Albertino RAMAEL, M. Shamime ATTAR à M. Stéphane BOUVIER, M. Michel LEPRÊTRE à M. Philippe BEYSSI jusqu'à la question n° 20, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à M. Jean-Claude KENNEDY jusqu'à la question n° 20, M. Francesco PORPIGLIA à M. Hocine TMIMI jusqu'à la question n° 20, M. Salah BEN MOHAMED à M. Khaled BEN-MOHAMED à partir de la question n° 10, M. Rachid EDDAÏDJ à Mme Sandra BAHRI à partir de la question n° 10, Mme Elsa KACZMAREK à Mme Isabelle LORAND jusqu'à la question n° 20, M. Christophe FORESTIER à Mme Sarah TAILLEBOIS jusqu'à la question n° 20, Mme Maëva DURAND à M. Ludovic LECOMTE à partir de la question n° 20, Mme Catherine SU à Mme Laurence JEANNE, Mme Margot MORONVALLE à Mme Bernadette EBODE-ONDOBO, M. Ryadh SALLEM à M. Frédéric BOURDON, M. Emmanuel NJOH à Mme Carole GUISSSET

ABSENTS :

Mme Sarah TAILLEBOIS à partir de la question n° 19, Mme Fatmata KONATE à partir de la question n° 19, M. Valentin IERG, Mme Fabienne LEFEBVRE à partir de la question n° 10, M. Jean-Claude KENNEDY à partir de la question n° 19, M. Michel LEPRÊTRE à partir de la question n° 19, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à partir de la question n° 19, M. Philippe BEYSSI à partir de la question n° 19, Mme Isabelle LORAND à partir de la question n° 19, M. Meher BOUAZZA, M. Francesco PORPIGLIA à partir de la question n° 19, M. Hocine TMIMI à partir de la question n° 19, Mme Elsa KACZMAREK à partir de la question n° 19, M. Christophe FORESTIER à partir de la question n° 19, Mme Canelle CIRANY, Mme Karen DEGOUVE à partir de la question n° 19, Mme Nina SERON à partir de la question n° 19, M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n° 2, et Mme Chloé SALANON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame BERNANOS Geneviève, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur le MAIRE** ouvre la séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de remarque, **Monsieur le MAIRE** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »

En préambule, **Monsieur le MAIRE** fait part de la disparition de Pierre AUDIN, mathématicien et fils de Maurice AUDIN, militant du Parti communiste d'Algérie et héros de la lutte anticoloniale, engagé pour l'indépendance de l'Algérie. Aux côtés de sa mère, Josette AUDIN, Pierre AUDIN n'avait jamais cessé de lutter pour rendre justice à son père enlevé le 11 juin 1957 à Alger pour être torturé et tué par les militaires français. Les exactions et actes de torture infligés aux Algériens par l'armée et les autorités coloniales firent longtemps l'objet d'une omerta. La reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans la mort de Maurice AUDIN en 2018 fut une première victoire dans un combat de longue haleine pour rendre justice aux victimes de la violence et de la torture en Algérie. Cette victoire aura coûté 61 ans d'efforts, de courage et de ténacité à sa veuve et à son fils au cœur d'une large mobilisation. Le combat de Maurice, Josette et Pierre AUDIN se poursuit avec de nombreuses questions encore en suspens. Depuis de nombreuses années, un établissement scolaire de Vitry-sur-Seine porte le nom de Maurice et Josette AUDIN en signe d'un indéfectible combat visant à lever le voile sur les crimes commis à l'époque, au nom de l'État, en Algérie comme en France. L'association Josette et Maurice AUDIN est de longue date liée à la ville de Vitry-sur-Seine avec laquelle elle partage également un engagement pour la coopération internationale, la médiation et la démocratisation de la culture scientifique ; vocation à laquelle Pierre AUDIN avait dédié sa carrière. Une rencontre avec l'association avait été organisée afin de travailler à une coopération avec l'Algérie en matière de culture scientifique.

Monsieur le MAIRE propose au Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Pierre AUDIN.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le MAIRE annonce que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2023. À l'échelle du Val-de-Marne, 6 sénateurs devront être renouvelés. Par conséquent, chaque conseil municipal doit désigner de grands électeurs avant le 9 juin 2023 à 22 heures.

Un Conseil municipal ordinaire a donc été convoqué le 9 juin 2023, à 18 heures. Le *quorum* devra être atteint. Toutefois, en l'absence d'autre question à l'ordre du jour de ce prochain Conseil, Monsieur le MAIRE propose de ne pas réunir préalablement de commission ou conférence des présidents. Monsieur le MAIRE suggère l'établissement d'une liste unique, le scrutin étant « mathématique ». Une demande a été formulée à l'ensemble des groupes afin qu'ils transmettent les noms proposés en tant que grands électeurs. Il rappelle l'obligation de respecter la parité homme/femme dans la désignation de ces grands électeurs.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le MAIRE propose le vote groupé des questions courantes numérotées 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15 et 17, sauf si des remarques ou des votes différenciés sont formulés.

Monsieur BOURDON indique que le groupe VEM aurait aimé traiter les questions n° 4, 8, 12 et 14 dans le cadre des questions importantes afin de formuler un avis sur ces questions.

Monsieur le MAIRE prend note de la demande. Il s'enquiert d'éventuelles demandes de vote différencié de la part des autres groupes composant le Conseil municipal. En l'absence de demande, seules les questions n° 3, 5, 7, 11, 13, 15 et 17 feront l'objet d'un vote groupé.

Monsieur BOURDON s'avoue surpris de l'absence d'une délibération ayant fait l'objet de débats lors du précédent Conseil de territoire. En effet, pour le groupe VEM, cette délibération ne relève pas du détail : il s'agit d'un avenant à une convention avec Grand Paris Aménagement portant sur la ZAC du Moulin Vert. La règle est habituellement un passage préalable en Conseil municipal dans un objectif de respect du débat démocratique et de l'échelon communal. Une signature dudit avenant étant attendue avant le 12 juin 2023, une information des conseillers aurait *a minima* pu être intégrée à l'ordre du jour du présent Conseil municipal.

La délibération présentée en Conseil de territoire indique que des bureaux prévus ne seront finalement pas construits, ce qui a des conséquences sur l'équilibre financier. Le groupe VEM aurait donc souhaité un échange sur le sujet en Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE confirme que l'avenant doit être signé le 12 juin 2023, date avant laquelle aucun Conseil de territoire n'était prévu. Or le Conseil de territoire est seul compétent pour signer l'avenant. Le risque était que la convention devienne caduque alors que la construction de la ZAC du Moulin Vert touche à sa fin (1 lot restant à construire). L'avenant de prolongation d'un an est nécessaire au maintien de Grand Paris Aménagement dans la fin de réalisation de l'opération. Le règlement de la ZAC reste quant à lui inchangé.

Monsieur le MAIRE insiste sur la nécessité de mieux accorder le calendrier des conseils municipaux et des conseils de territoire afin de respecter le principe coopératif de communes. En effet, les communes doivent délibérer préalablement au Conseil de territoire. Monsieur le MAIRE espère que ce type de désagrément ne se reproduira pas.

Monsieur AFFLATET conçoit qu'une entorse au règlement puisse être faite en raison d'une problématique de décalage. Pour autant, lors du Conseil territorial, les élus n'ont pas compris quel serait le devenir du projet. S'il entend qu'un projet puisse évoluer au regard des circonstances, il demande ce qui a été imaginé en remplacement des bureaux qui ne verront pas le jour.

Monsieur le MAIRE explique que le sujet concerne le dernier terrain disponible sur la ZAC du Moulin Vert. La construction de bureaux était rendue complexe par la présence de lignes à haute tension ainsi qu'une conduite d'eau souterraine. Le projet proposé par Grand Paris Aménagement comprend l'installation de petites activités sur une

partie du terrain. Des boxes seraient installés sous les lignes à haute tension. Cela permettrait également de conserver une trame verte.

Pour **Monsieur AFFLATET**, il n'avait jamais été question de construire des bureaux à cet endroit. Dès le départ, des locaux d'activité et de stockage étaient prévus.

Monsieur le MAIRE confirme le maintien du projet de bâtiments dits « mixtes ». Le stockage est accompagné de quelques bureaux. Quoi qu'il en soit, le projet implique la création d'emplois et prend en compte les contraintes du terrain. Il permettra la finalisation de la ZAC du Moulin Vert. Un résultat reviendra à la Ville afin de réaliser les aménagements publics correspondants (trottoirs, routes, etc.).

Monsieur le MAIRE soumet les délibérations n° 3, 5, 7, 11, 13, 15 et 17 à un vote groupé:

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

3 - Approbation d'une convention tripartite ville de Vitry/Département du Val de Marne/Région Ile-de-France relative à la mise à disposition d'une partie de la parcelle BC n° 43 appartenant au CD94 pour l'élargissement de la rue J. Grimau au droit du Lycée Chérioux

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

5 - Habitat social français - Acquisition en VEFA de 31 logements auprès de SPIRIT et CITY LIFE au 2-4 et 3-5 rue du Progrès. Garantie communale pour des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 7 426 133 € et convention y afférant

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7 - Rapport SIGEIF 2021

Il est pris acte du rapport SIGEIF 2021.

DYNAMIQUES FAMILIALES

11 - Approbation de la convention avec le ministère de l'Économie pour l'accès du personnel de l'hôtel des finances de Vitry-sur-Seine au restaurant communal Makarenko

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

13 - Approbation de la convention de groupement avec le SIGEIF pour le marché de détection d'amiante

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

15 - Approbation du renouvellement de la convention d'utilisation hors temps scolaire du gymnase du collège Josette et Maurice AUDIN pour la période 2023/2026 (entre le CD94, le chef d'Établissement du collège et la ville).

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

17 - Mouvement des effectifs

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

DÉSIGNATIONS

Monsieur le MAIRE explique que les délibérations n° 1 et 2 sont liées, l'adhésion à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) étant un préalable à la désignation des représentants de la Ville en son sein.

1 - Désignation des représentants de la commune auprès de la communauté professionnelle territoriale de santé

Madame JEANNET indique que la création de la CPTS a fait l'objet d'un travail conjoint de professionnels de santé et de services de la Ville.

La CPTS vise plusieurs objectifs :

- rendre la ville de Vitry-sur-Seine plus attractive aux professionnels de santé ;
- coordonner l'action des professionnels de santé autour du patient ;
- améliorer les soins dans un mauvais contexte de démographie des professionnels de santé.

La CPTS est une association dont les statuts ont été déposés. Elle est composée de professionnels libéraux (médecins, sages-femmes, kinésithérapeutes, infirmières, etc.) et autres acteurs paramédicaux (pharmaciens, laboratoires, etc.) unis pour porter un projet de santé pluriprofessionnel. L'initiative du projet revient au Docteur Jérôme AUBERTIN, dont Madame JEANNET regrette l'absence au moment de la présentation de la délibération, et Madame Bernadette HERAULT, infirmière.

La construction du projet de santé a été le fruit de groupes de travail constitués d'une cinquantaine de professionnels. Le résultat de leur travail sera présenté à l'ensemble des professionnels de santé intéressés à participer au projet dans la semaine du 5 juin 2023. La présentation marquera le début du processus d'adhésion aux professionnels intéressés afin de donner vie à cette communauté.

Les groupes de travail ont été organisés en missions obligatoires et complémentaires, conformément au fonctionnement de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Madame JEANNET poursuit par des exemples de missions obligatoires qu'elle juge importantes :

- l'accès aux soins. Un groupe de travail a ainsi travaillé à la facilitation de l'accès à un médecin traitant par l'établissement d'une liste de médecins volontaires et d'une liste de patients prioritaires (patients en affection de longue durée, patients en situation de précarité) ;
- les soins non programmés (urgences en cours de journée) afin d'orienter en urgence un patient qui le nécessiterait vers un médecin le prenant en charge sans trop de délais et sans engorger les urgences de la clinique Pasteur. Pour mémoire, la ville de Vitry-sur-Seine bénéficie d'un SAMI (Service d'Accueil Médical Initial) la nuit, le week-end et les jours fériés ;
- la coordination des parcours (articulation de l'action des infirmiers, kinésithérapeutes, médecins et autres professionnels) pour les patients diabétiques, patients atteints de troubles de la santé mentale, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ainsi qu'en matière de périnatalité.

Le projet de santé est négocié avec l'Assurance maladie dans le cadre d'un ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) qui valide les actions et attribue les financements permettant leur réalisation. L'ACI fera l'objet d'une négociation annuelle incluant une revue des objectifs passés, une éventuelle modification des actions non remplies et la poursuite de la mise en œuvre du projet de santé. Le projet de santé porté par les professionnels libéraux s'articule avec le contrat local de santé de la Ville établi par Madame TAILLEBOIS lors du précédent mandat. Elle qualifie l'outil d'extrêmement précieux, car il a défini les besoins de santé de la population. Son renouvellement en 2023 permet une adaptation aux besoins identifiés dans l'intervalle.

La ville de Vitry-sur-Seine soutient le projet de CPTS en y apportant principalement un soutien logistique et en finançant le consultant intervenu sur la méthodologie.

La délibération vise à désigner 3 représentants de la ville de Vitry-sur-Seine pour siéger au sein des instances de gouvernance de la CPTS. Les statuts de l'association prévoient 3 collèges (professionnels libéraux ou salariés, structures sanitaires, médicosociales et sociales, et représentants de la population ou usagers de santé) et des membres de droit (le Pôle santé 94-UPP de Vitry-sur-Seine et la ville de Vitry-sur-Seine).

L'adhésion se faisant en tant que personne physique, il est proposé de désigner :

- le Docteur Claire MEIGNAN, médecin généraliste et Directrice du centre municipal de santé, au titre du collège des professionnels ;

- Monsieur Olivier PANZANI, Directeur de la santé de la Ville de Vitry-sur-Seine, au titre du collège des structures de santé.

Au titre des membres de droit, pour la Ville de Vitry-sur-Seine, Madame JEANNET fait part de sa candidature.

Monsieur AFFLATET excuse l'absence de Monsieur AUBERTIN, retenu auprès de patients. Il se félicite que ce dernier ait été un élément moteur de la création de la CPTS. Il salue également l'attitude de l'ensemble des acteurs du projet. Il se réjouit d'un décloisonnement entre l'exercice libéral et le centre de santé municipal. La rencontre des professionnels de santé au sein de différentes commissions ne peut qu'être bénéfique aux habitants de la Ville.

Enfin, il félicite les services de la Ville pour le travail accompli. Selon lui, il aurait pu être proposé à Monsieur AUBERTIN de se présenter en tant que personne qualifiée pour représenter la ville de Vitry-sur-Seine. Ce dernier appartenant toutefois au collège des professionnels libéraux ou salariés, il n'aurait pas pu cumuler les deux fonctions.

Monsieur le MAIRE convient qu'une coordination des professionnels de santé est nécessaire pour apporter de nouvelles réponses à l'heure où le manque de médecins se fait sentir. Ayant assisté à plusieurs rencontres, il estime que les professions médicales ont répondu positivement au projet.

En préambule, **Madame KABBOURI** salue le travail de Madame JEANNET. La problématique de la détresse mentale est croissante dans la société et le milieu associatif en est témoin. Les professionnels de santé ont également fait part de leur malaise dans leurs métiers. Par conséquent, elle qualifie d'excellent l'engagement d'une telle initiative qui sera certainement bien accueillie par les Vitriots compte tenu d'un besoin médical important.

Pour **Madame JEANNET**, tout reste à faire. Elle rejoint les propos de Monsieur AFFLATET sur l'importance du décloisonnement entre médecins salariés et libéraux qui exercent le même métier avec un financement identique par la CPAM, garantissant une égalité de traitement entre assurés.

Elle remercie la Direction Santé et les services de la Ville pour leur contribution à la réussite du projet.

Monsieur le MAIRE propose de voter l'adhésion de la ville de Vitry-sur-Seine à la CPTS.

*L'adhésion de la ville de Vitry-sur-Seine à la CPTS est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
47 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV et VEM, Mmes Kabbouri, Kaczmarek et Veyrunes-Legrain, et MM. Beyssi, Kennedy, Lepretre, Porpiglia et Tmimi) ;
1 abstention (Mme Lorand).*

Monsieur le MAIRE propose ensuite de voter les désignations suivantes :

- Madame JEANNET en tant que représentante de la ville de Vitry-sur-Seine, membre de droit ;
- Docteur Claire MEIGNAN au titre du collège des professionnels ;
- Monsieur Olivier PANZANI au titre du collège des structures de santé.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
47 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV et VEM, Mmes Kabbouri, Kaczmarek et Veyrunes-Legrain, et MM. Beyssi, Kennedy, Lepretre, Porpiglia et Tmimi) ;
1 abstention (Mme Lorand).*

2 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de jumelage et renouvellement de la convention pluriannuelle

Monsieur RAMAËL rappelle que la ville de Vitry-sur-Seine est jumelée avec les communes de Burnley (Royaume-Uni) depuis 1986, Kladno (République tchèque) depuis 1970 et Meissen (Allemagne) depuis 1969. Le comité de jumelage a développé les coopérations avec ces villes jumelles. L'association s'est donné pour mission de favoriser les actions entre ces communes par l'accueil de délégations lors des événements communaux, des déplacements dans les villes jumelles, des rencontres sportives, des accueils d'artistes, des voyages de jeunes au sein de familles, etc. En 2024, de nombreux échanges sont prévus par les lycées Chérioux et Jean Macé avec les villes de Burnley, Kladno et Meissen, de même que des échanges en famille et des échanges sportifs. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif Erasmus, des élèves de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) au lycée Jean Macé réaliseront un échange avec la ville de Burnley afin de favoriser la pratique d'une langue étrangère.

Une convention pluriannuelle de financement courant jusqu'à la fin de l'année 2022 a par ailleurs été mise en œuvre, afin de sécuriser l'aide financière apportée par la Ville à l'association (135 000 euros entre 2018 et 2022). Pour

l'année 2023, lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a acté le versement d'une subvention de 27 000 euros. Dans ce cadre, outre le Maire, membre de droit, la Ville dispose de 5 sièges au sein de l'assemblée générale.

Monsieur RAMAËL propose, d'une part, d'approuver le renouvellement de la convention pluriannuelle et, d'autre part, de procéder à une nouvelle désignation des conseillers municipaux représentant la Ville au sein de l'assemblée générale de l'association Comité de jumelage Burnley-Kladno-Meissen.

En l'absence de question, **Monsieur le MAIRE** procède au vote.

Le renouvellement de la convention pluriannuelle est adopté à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur la proposition de désignation de Sonia GUENINE, Laurence JEANNE, Albertino RAMAËL, Abdallah BENBETKA et Bernadette EBODE-ONDOBO.

À l'inverse de la délibération précédente pour laquelle le groupe VEM n'avait pas proposé de candidature, **Monsieur BOURDON** estime que dans le cas d'un collège plus important la représentation communale pourrait être plus diverse au sein de l'assemblée générale de l'association Comité de jumelage Burnley-Kladno-Meissen. Par conséquent, il propose la candidature de Laurence DEXAVARY.

Monsieur AFFLATET

S'agissant de la délibération n° 2, il adhère à la proposition de Monsieur BOURDON de permettre une représentation de l'opposition lorsque le nombre de sièges dévolus à la représentation de la ville de Vitry-sur-Seine est suffisant. Pour autant, le groupe VAV ne proposera pas de candidat.

Monsieur le MAIRE. La demande formulée par Monsieur BOURDON d'une participation des membres de l'opposition aurait pu être abordée lors de la commission de préparation du Conseil municipal. Il ne peut toutefois pas y répondre favorablement en séance.

Monsieur le MAIRE soumet au vote la désignation de Sonia GUENINE, Laurence JEANNE, Albertino RAMAËL, Abdallah BENBETKA et Bernadette EBODE-ONDOBO.

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
29 voix pour (groupes CRC, SC et EELV, et Mme Kabbouri) ;
19 voix contre (groupes VEM, VR et VAV).*

Monsieur le MAIRE rappelle que la délibération n° 4 est traitée parmi les questions importantes à la demande de Monsieur BOURDON.

4 - Rapport d'activité du représentant du conseil municipal aux assemblées et aux conseils d'administration de la SADEV 94 pour l'année 2021.

En préambule, **Monsieur le MAIRE** annonce le chiffre d'affaires de la SADEV 94 (Société d'Aménagement et Développement des villes et du département du Val-de-Marne) pour l'année 2021, à savoir 176 023 300 euros. Pour mémoire, la SADEV 94 est une société d'aménagement vendant des charges foncières et terrains ensuite mis à la construction. Ce fut le cas sur l'opération Rouget-de-Lisle réalisée à Vitry-sur-Seine qui participe à hauteur de 5 millions d'euros au chiffre d'affaires annuel. L'opération la plus importante de la SADEV 94 est en cours à Ivry-sur-Seine. En 2021, 4 130 m² de zones d'emplois et 10 757 m² en résidentiel ont été commercialisés. Sur Vitry-sur-Seine, 15 000 m² restent commercialisables par la SADEV 94, correspondants au dernier lot de l'opération Rouget-de-Lisle. Ce lot fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt pour des activités.

Le résultat net annuel de la SADEV 94 a été de 3,1 millions d'euros, soit une année moyenne. Les charges d'exploitation ont diminué malgré une augmentation des charges de personnel et de l'endettement global de la SADEV 94.

Monsieur le MAIRE profite de l'occasion pour faire part au Conseil municipal de certaines inquiétudes sur le marché de l'immobilier en raison d'une très forte augmentation des coûts de construction en travaux publics, des taux d'intérêts bancaires ainsi que du foncier. Cela conduit à un effet d'étau. La fédération nationale des travaux publics

a ainsi alerté le Gouvernement quant à la crainte d'une perte de plusieurs centaines de milliers d'emplois dans le secteur. Monsieur le MAIRE espère que des dispositions gouvernementales seront prises rapidement afin d'éviter une telle crise du secteur immobilier. Les bons résultats de la SADEV 94 ne sont donc pas révélateurs des inquiétudes des acteurs du secteur.

Monsieur le MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Monsieur BOURDON justifie sa demande de traiter la délibération parmi les questions importantes au regard du sujet et de l'existence de trois zones concernées par des opérations d'aménagement.

Comme l'a souligné Monsieur le MAIRE, le rapport de la SADEV 94 pour l'année 2021 met en lumière les aspects financiers, le nombre de logements, bureaux et commerces commercialisés, moins les aménagements auxquels les Vitriots sont attachés, notamment s'agissant de la biodiversité. Pour Monsieur BOURDON, les habitants de la ZAC Rouget-de-Lisle sont exaspérés de voir « du béton parfois prendre la place d'espaces verts ». Il demande à Monsieur le MAIRE, en tant que membre du Conseil d'administration de la SADEV 94, de faire part d'un besoin d'éléments supplémentaires quant aux questions de biodiversité.

S'agissant de la ZAC Chérioux, si Monsieur BOURDON se satisfait que le lycée puisse être rénové, il regrette une réduction de moitié de sa superficie suite à un jeu d'accord entre le Département et la Région. Il regrette également l'abattage d'arbres centenaires qui ont fait les frais d'aménagements. Ces éléments n'apparaissent malheureusement pas dans le rapport présenté au Conseil municipal.

Enfin, concernant la ZAC Rouget-de-Lisle et le projet SOGEPROM, il considère qu'il serait judicieux de s'assurer que le constructeur respecte strictement les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). En effet, sur les questions de parking, il semblerait que le constructeur contrevienne aux dispositions du PLU.

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur BOURDON pour son intervention. Il rappelle que le rapport présenté est celui de l'aménageur. Il ne rejoint pas complètement les propos de Monsieur BOURDON sur l'absence d'éléments relatifs au développement durable. En effet, 6 engagements pour un plus bel avenir des villes y sont listés : intérêt général, concertation, développement durable (urbanisme durable, quartiers mixtes, solidaires et respectueux de l'environnement, lutte contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols), emploi, mixité et connaissance du territoire. Par ailleurs, la fondation SADEV s'engage dans des actions internationales de solidarité.

Monsieur AFFLATET partage le constat de Monsieur BOURDON sur la proportion d'espaces verts et d'espaces bétonnés et goudronnés sur la ZAC Rouget-de-Lisle. Si la municipalité de Vitry-sur-Seine était plus directive avec la SADEV 94, cette dernière vendrait peut-être moins de mètres carrés à construire, permettant de conserver davantage d'espaces verts. S'agissant du bénéfice de 3,5 millions d'euros de la SADEV 94, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une société à vocation capitaliste. Par conséquent, elle pourrait viser à davantage d'espaces verts dans ses programmes.

Pour **Monsieur le MAIRE**, certains des sujets évoqués seront traités ultérieurement durant le Conseil municipal. Par conséquent, il propose d'en débattre dans le cadre des délibérations correspondantes.

Il confirme que la SADEV 94 réinvestit ses bénéfices dans les projets portés par la suite. Il regrette toutefois la nécessité ponctuelle de couper certains arbres. Il a pris note de la remarque de Monsieur BOURDON sur le respect du permis de construire par la société SOGEPROM et réaffirme que le PLU de la Ville tend à développer les espaces verts.

Enfin, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la délibération n'appelle pas de vote, mais une prise d'acte.

Il est pris acte du rapport.

6 - ICF La Sablière – Réhabilitation de 85 logements de la résidence « rue des Prés », sise 34 rue des prés à Vitry-sur-Seine. Garantie communale pour des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 1 825 383 €

Monsieur LADIRE explique que la garantie d'emprunt proposée concerne un projet de réhabilitation de 85 logements situés à la résidence des Tilleuls, rue des prés. La résidence compte 101 logements et a été bâtie 68 ans en arrière. Comme nombre de résidences anciennes, un autre regard doit être porté sur leur aménagement et leur vétusté. Au terme du projet, la résidence comptera 135 logements suite à la construction de 55 nouveaux logements et de la démolition de 16 logements anciens. Le projet prévoit également la suppression de 25 des 80 places de stationnement en surface afin d'augmenter la surface de pleine terre. En contrepartie, 51 places de

stationnement seraient créées en sous-sol, portant à 106 le nombre total de places de stationnement pour 101 logements.

S'agissant de l'implantation du projet, le respect du PLU a été demandé avec un premier bâtiment (16 logements) de hauteur R+3 et situé rue des prés. Le deuxième bâtiment (33 logements) présente une succession de 3 plots horizontaux en R+2 reliés par des volumes moins profonds. Le projet a débuté en 2018-2019, sous l'égide de l'ancienne majorité municipale. Il a été mené en concertation avec les habitants et l'amicale des locataires. La concertation a abouti à un constat partagé de la vétusté des parties communes, de problématiques d'évacuation d'eau ainsi que de nombreux dégâts des eaux. L'installation électrique était également à revoir, de même que les ventilations insuffisantes entraînant des problèmes d'humidité. Par ailleurs, outre le changement des menuiseries et garde-corps, une isolation par la façade est également prévue.

Concernant l'extérieur, les aires bitumées situées face aux bâtiments étaient peu utilisées. Aussi, il s'avoue surpris de l'émoi qu'a entraîné le projet de leur suppression issue de la concertation avec les habitants. Une plus grande aisance des cheminements piétons est donc prévue. Les contrôles d'accès étaient à moderniser et les locaux communs étaient à valoriser.

Ainsi, sur une surface totale de 9 556 m², 3 372 m² sont créés par la suppression de stationnements extérieurs et le doublement des espaces de pleine terre et des espaces verts (1 920 m² avant travaux contre 4 096 m² après, soit 42 %).

Pour Monsieur LADIRE, le projet permettra d'améliorer l'état de la résidence. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt.

Madame DEGOUVE se réjouit de la réhabilitation des logements concernés qui passeront d'une classe énergétique E à B ou C.

Si elle ne souhaite pas commenter la garantie d'emprunt que propose la Ville, elle est d'avis qu'il conviendra à terme de s'interroger sur le volume total des garanties données qui approche 400 millions d'euros.

Selon **Madame DEGOUVE**, le problème du projet concerné est que la démolition/reconstruction d'un bâtiment est associée à l'abattage de 41 tilleuls, dont certains âgés de plus de 70 ans. Elle qualifie cet abattage de « premier écocide de l'année » sur la Ville. Elle reconnaît que la précédente majorité était à l'origine du projet, mais la majorité en place n'a pas su intervenir auprès du constructeur pour éviter l'abattage de ces arbres. Si la question du logement et de l'amélioration de l'habitat est importante pour l'assemblée municipale, y compris le groupe VEM, ce dernier estime qu'il convient de ne pas opposer logement et environnement. Pour elle, la rénovation thermique ne suffit pas. Les espaces verts, notamment les arbres anciens, sont essentiels à la qualité de vie des habitants. Le groupe VEM, comme les habitants de la résidence des tilleuls, demande « l'arrêt du béton ». Les courriers adressés au bailleur et à la Mairie en ce sens sont, semble-t-il, restés sans réponse. Les 337 Vitriots signataires d'une pétition intitulée *Arrêtons l'écocide de 40 arbres au 34 rue des prés à Vitry-sur-Seine* ont formulé la même demande, mais les tilleuls ont depuis été coupés. Par ces 337 signatures, elle remarque une participation plus importante qu'aux consultations citoyennes organisées par la Ville sur certains sujets.

Elle a le sentiment que la moindre parcelle disponible à Vitry-sur-Seine est bétonnée. Elle demande que les habitants soient écoutés afin de ne plus voir des projets impliquant l'abattage d'arbre être validés par la Ville. Pour le projet de rénovation de la résidence des tilleuls, l'abattage visait à rendre un espace disponible à la construction. Si elle ne doute pas que de jeunes arbres seront replantés, ces derniers auront un impact écologique (capture de carbone, biodiversité, îlot de fraîcheur) équivalent à ceux abattus dans de nombreuses années. Les îlots de fraîcheur ne sont pas créés par des brumisateurs sur l'asphalte, mais par les arbres qui doivent donc être conservés dans la mesure du possible.

Enfin, elle donne lecture du message d'une habitante du quartier : « *Je suis comme mes arbres, abattue. C'était un massacre. Le bruit résonne encore dans ma tête. J'en pleure encore. Comment peut-on laisser faire cela ? Comment, de nos jours, ne pas prendre en compte ce que désirent les habitants et qui concerne notre bien à tous ? Tout le quartier est traumatisé par ce carnage quand on nous parle d'écologie à tout bout de champ. Je ne sais pas si je m'en remettrai un jour. Je n'ai qu'une envie, c'est de déménager, de partir d'ici. C'est une catastrophe écologique de plus sur la longue liste de la bêtise humaine* ».

Madame DEGOUVE demande si l'abattage d'arbres est autorisé en période de nidation. En effet, des interdictions existent dans plusieurs régions françaises.

Monsieur le MAIRE n'apporte pas de réponse à cette question. Il précise toutefois que la garantie d'emprunt par la Ville permet à cette dernière des réservations sur les logements construits. Ainsi, des Vitriots peuvent accéder

prioritairement à ces logements. Il n'a pas connaissance de cas de défaut à la garantie d'emprunt qui ne coûte rien à la Ville.

Monsieur AFFLATET demande si la garantie communale d'emprunt peut être liée à une réimplantation d'arbres. Par ailleurs, lorsque 40 arbres ont été abattus dans le cadre de l'aménagement de la source de la Petite-Saussaie, les majorités précédentes et actuelles ne s'en sont pas émues outre mesure alors qu'il ne s'agissait pas de favoriser une construction. Il s'interroge sur la cohérence.

Pour **Monsieur TMIMI**, les projets lancés 5 à 10 ans en arrière doivent être revus sous l'angle des enjeux climatiques. Le projet de la résidence des tilleuls aurait dû l'être. Il regrette l'abattage de 40 tilleuls dans une résidence dénommée d'après leur présence. Il considère la justification d'une garantie d'emprunt par la part réservataire obtenue par la Ville en contrepartie comme un argument très faible au regard des enjeux climatiques auxquels les villes urbanisées sont confrontées.

Monsieur le MAIRE estime que les enjeux climatiques sont pris en compte dans le projet par une plus grande part de pleine terre et la présence d'arbres plus jeunes. Il reconnaît que les arbres anciens absorbaient plus de carbone que les nouveaux n'en absorberont. L'action des arbres se compte sur des dizaines d'années. Pour lui, il faut rendre sa vertu au projet : le quartier comptera davantage d'espaces verts. Il en est de même sur nombre de projets mis en œuvre à Vitry-sur-Seine. Il assure qu'à la fin du mandat les espaces verts et les arbres seront plus nombreux qu'auparavant. Par conséquent, il refuse l'usage du terme « écocide ».

La Ville pourrait être considérée comme un musée, mais elle doit se développer ce qui implique parfois des choix « très tristes », tout autant que le nombre de personnes interpellant la municipalité vis-à-vis du manque de logements. Il explique avoir été très ému du témoignage d'une habitante lui ayant indiqué habiter dans un studio avec ses 4 enfants. La municipalité doit travailler à renforcer l'offre de logement tout en renforçant la nature en ville, ce qui est le cas du projet de la résidence des tilleuls.

Pour mémoire, lors du dépôt du projet, les élus communistes s'étaient mobilisés pour défendre les arbres du quartier, raison pour laquelle le moins d'arbres possible ont été abattus dans le cadre du projet. La volonté du bailleur social était de construire, ce qui nécessitait malheureusement l'abattage de quelques arbres. Il comprend l'émotion suscitée pour les habitants du quartier.

In fine, le projet permet de proposer concomitamment davantage de logements sociaux et davantage de nature en ville. Les 35 logements supplémentaires en zone dense correspondent à des milliers de mètres carrés qui ne seront pas construits en grande banlieue, sur des champs ou des forêts. À ce titre, la municipalité prend ses responsabilités en densifiant la Ville tout en y renforçant la place de la nature, ce qui n'est pas chose aisée lorsque des arbres doivent être abattus. Il espère néanmoins que la municipalité sera félicitée lorsque des arbres seront plantés et que des sols seront désimperméabilisés. Selon lui, l'émotion de l'opposition est surjouée au regard de la problématique du mal-logement. Il insiste : le projet de la résidence des tilleuls répond à des enjeux écologiques et sociaux. Si la majorité entend l'émotion liée à l'abattage de 40 arbres, elle prend toutefois les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins des gens.

Madame LORAND demande à prendre la mesure des propos des scientifiques et du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) : il reste 5 à 10 ans pour changer le cours d'une fuite en avant vers une catastrophe. Toutes les sensibilités politiques doivent prendre la mesure de la gravité et de l'urgence de la situation. Elle est « désespérée » que l'une des plus grandes villes de la quatrième métropole mondiale se dise : « *Ce n'est pas très grave. On a coupé 40 arbres, mais on va en replanter 40* ». Elle affirme que lorsque les nouveaux arbres seront en mesure d'absorber autant de carbone que les anciens, il sera déjà trop tard.

Monsieur AUBERTIN prend l'exemple de constructions très récentes situées rue Paul Vailland-Couturier et rue Germain Defresne dont la superficie est entièrement bétonnée. Il regrette l'absence totale d'espaces de pleine terre ou d'espace au sein de ces projets pourtant situés en centre-ville.

Monsieur le MAIRE invite Monsieur AUBERTIN à se renseigner. Conformément au PLU, les constructions doivent obligatoirement comporter des surfaces en pleine terre.

Monsieur AUBERTIN invite Monsieur le MAIRE à se rendre sur place pour constater ses dires.

Monsieur LADIRE assure que les services de la Ville ne sont pas dénués de sens. Le PLU impose à tout promoteur et à toute construction des espaces de pleine terre. Il est d'avis que les propos de Monsieur AUBERTIN expriment une perception erronée.

S'agissant de la remarque de Monsieur TMIMI, il indique que la majorité actuelle est allée plus loin que la précédente quant au nombre d'arbres qui seront replantés. Il convient toutefois de l'apport conséquent d'un arbre centenaire sur le cadre de vie. La municipalité essaie de répondre à une réalité sociale en matière de logement. Le ministre du Logement a été rencontré pour qu'une politique publique du logement soit mise en œuvre. Il rappelle que nombre de bailleurs doivent construire des logements neufs afin de financer du logement social.

Pour Monsieur LADIRE, les formations politiques de gauche ont la responsabilité de construire un monde meilleur qui ne peut pas être réduit à la multiplication des espaces verts sans se soucier du logement. La solution est de permettre aux bailleurs de mettre en œuvre des constructions de logements sociaux sans passer par des projets neufs en parallèle. Il appelle à combattre en faveur d'une politique publique nationale en faveur du logement social afin que le parc de logement existant puisse être réhabilité plutôt que de procéder à de nouvelles constructions.

En préambule, **Monsieur BENBETKA** rappelle que les arbres sont des êtres vivants dont le cycle de vie fait qu'ils peuvent répondre différemment lorsqu'ils ne sont plus en pleine santé. À ce titre, il demande à Madame DEGOUVE si elle dispose du diagnostic phytosanitaire des arbres abattus pour affirmer qu'ils étaient en pleine santé. Le groupe EELV en a fait la demande auprès du bailleur et ne l'a pas obtenu. Pour mémoire, un arbre situé sur la rue Mario Capra donnait l'impression d'être en excellente santé et s'est effondré heureusement sans faire de blessé. Il s'est avéré que l'intérieur de son tronc était vermoulu.

Il rejoint Madame DEGOUVE sur la nécessité d'abattre le moins possible d'arbres, voire aucun. Pour autant, la ville de Vitry-sur-Seine étant située dans un milieu très urbain, il existera toujours une concurrence entre construction et préservation des espaces verts et de la biodiversité. S'il préférerait évidemment l'absence de sacrifice d'espaces verts, il reconnaît que certains arbitrages doivent être faits, particulièrement s'agissant de logement social. Il confirme que les arbres anciens et en bonne santé contribuent davantage à l'écosystème.

Il rappelle que la municipalité actuelle hérite du passif de la municipalité précédente. En 2019, lorsque le permis de construire de la résidence des tilleuls a été accordé par la précédente majorité municipale, les problèmes liés au changement climatique étaient déjà connus. Il ne comprend donc pas le discours tenu ce jour par l'ancienne majorité. Le permis de construire de la ZAC Rouget-de-Lisle a également été attribué par l'ancienne majorité municipale aujourd'hui dans l'opposition. Pour rappel, un espace vert y sera établi afin d'essayer de rattraper les erreurs du permis de construire.

Enfin, en matière de développement durable, le projet relatif à la résurgence de la Petite-Saussaie fera l'objet d'une récompense qui sera prochainement remise en Allemagne.

En raison des nombreuses demandes d'intervention, **Monsieur le MAIRE** souhaite que chacun soit le plus succinct possible.

Madame KABBOURI rejoint les propos de Monsieur LADIRE. En tant que représentante d'un collectif de propriétaires de Rouget-de-Lisle, elle est très satisfaite de la réponse rigoureuse des services sur les conditions d'association des sujets environnementaux aux projets avec, par exemple, la coulée verte de la rue Watteau. Elle a constaté la résistance des services face au défilé des promoteurs. Elle confirme une écoute des propriétaires par les services municipaux. La question des matériaux de construction est également importante et ne doit pas être éludée. Il est possible de construire des bâtiments énergivores et la charte des promoteurs encadre les constructions. À nouveau, elle exprime la satisfaction des propriétaires du travail collectif réalisé et remercie les services pour leur écoute.

Monsieur TMIMI répète qu'à travers la garantie d'emprunt, la Ville aurait pu disposer d'un levier permettant une révision du projet. Il aurait ainsi pu être proposé de ne pas abattre 40 arbres.

Il s'avoue choqué des propos de Monsieur le MAIRE opposant demandeurs de logement et nature en ville. Les demandeurs de logements ne doivent pas être instrumentalisés pour une ambition d'amélioration de cadre de vie. Le cadre de vie peut être amélioré en conservant la nature en ville tout en répondant aux besoins des demandeurs de logement. S'il est conscient que l'enjeu de construction de logements sociaux dépasse la Ville et la Métropole, la formulation utilisée par le MAIRE le gêne fortement.

Monsieur le MAIRE répète qu'il n'oppose pas les sujets. En l'occurrence, le projet de la résidence des tilleuls répond aux questions sociales et de nature en ville.

Pour répondre à la crise du logement en Île-de-France sans couper d'arbre ni polluer la ville,

Madame LORAND s'appuierait sur les propositions de Christophe ROBERT, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre : avec les milliers de mètres carrés de bureaux vides, les milliers de mètres carrés d'appartements

servant à la spéculation immobilière, les Airbnb ainsi que le nombre de logements sociaux détruits dans le cadre des dispositifs de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), il est aujourd'hui possible de loger l'ensemble des Franciliens sans toucher à la nature en ville.

S'agissant de l'aménagement, elle comprend que Monsieur le MAIRE oppose ultradensité de la Métropole et étalement urbain. Néanmoins, le sujet de l'aménagement du territoire émerge dans la Société. Elle constate un exode urbain propre aux cadres et personnes disposant de moyens suffisants. Elle se demande pourquoi tout le monde ne pourrait pas accéder à des villes moyennes où il est nécessaire de relancer une dynamique économique et sociale, ce qui nécessite des aménagements. En tant qu'élue communiste, elle voit l'avenir de façon radicalement moderne, ouverte et transformatrice. Elle ne souhaite pas être enfermée dans un modèle libéral défendu par Olivier KLEIN, ministre du Logement.

Monsieur le MAIRE partage les propos de Madame LORAND sur la nécessité d'une politique nationale du logement prenant en compte les questions soulevées.

Monsieur BOURDON constate que les interventions portent notamment sur des permis de construire accordés sous l'ancienne municipalité et sur les possibilités dont dispose l'actuelle municipalité de « faire bouger les lignes ». Des débats ont déjà eu lieu en Conseil municipal sur le sujet pour l'opération BATIGERE située avenue Paul Vaillant-Couturier où 12 peupliers ont été abattus, l'opération SOGEPROM avec une centaine d'arbres quasiment centenaires et le secteur Chérioux. Le débat actuel porte sur la rue des prés. Demain, un débat portera sur un permis de construire délivré sur une parcelle située avenue Paul Vaillant-Couturier.

Selon lui, la question n'est pas d'opposer nouveaux logements et biodiversité, mais doit porter sur la position du curseur. Pour lui, depuis près de 15 ans avec 5 à 700 logements annuels supplémentaires, la ville de Vitry-sur-Seine prend sa part dans la création de logements. Il ajoute que le projet « monstrueux » des Ardoines verra la construction de 8 500 logements supplémentaires. Pour sa part, le groupe VEM considère que la ville de Vitry-sur-Seine prend largement sa part dans la construction de logements. Par de nouveaux projets, la municipalité dépasse la ligne déjà établie par des permis de construire précédemment délivrés. Le groupe VEM y voit une continuité.

Comme l'a suggéré Monsieur BENBETKA, la municipalité aurait pu demander qu'ICF Habitat fournisse une étude phytosanitaire des arbres abattus. De même, le renseignement aurait pu être pris quant à la période la moins problématique pour l'abattage compte tenu des périodes de nidation des oiseaux et des pipistrelles.

Il affirme ne pas être dans l'émotion, mais relève un problème de « logiciel de pensée » entre la municipalité et l'opposition quant à l'aménagement de la Ville. Pour lui, la municipalité ne prend pas une direction correcte quant aux exigences socio-environnementales. En effet, il s'agira par la suite de savoir comment vivre dans les 15 000 nouveaux logements construits les dernières années lorsque les températures extérieures atteindront 50°C.

Madame DEXAVARY explique être arrivée en avance au Conseil municipal et avoir patienté sur le parvis avec des habitantes du secteur. Ces dernières lui ont indiqué que les appartements étaient invivables depuis le début des premières chaleurs estivales. Elles sont donc obligées de sortir pour trouver un peu de fraîcheur, mais l'environnement immédiat ne compte ni arbre, parc ou espace vert permettant de s'abriter à l'ombre.

Madame TAILLEBOIS est d'avis que le débat s'est éloigné du sujet de la délibération à savoir une garantie financière accordée par la Ville pour une construction de logements. De mémoire, le permis de construire correspondant a été accordé en 2019. Dès lors, il aurait été illégal de casser ce permis de construire. Il en est de même pour la convention signée pour le quartier des Ardoines.

Sur la question du logement, elle rappelle que la Ville compte 6 000 demandeurs de logements. S'il faut sauver la planète, que les difficultés et la catastrophe à venir sont connues, elle est d'avis que des questions devront être posées sur la taxation des entreprises, les ZFE (Zones à Faibles Émissions), l'équité des règles en place, etc. Pour exemple, la ville de Vitry-sur-Seine ne dispose de pas métro, mais installe des pistes cyclables qui font l'objet de plaintes vis-à-vis de la circulation. Travailler dans l'intérêt général et montrer l'intérêt à long terme vis-à-vis du changement climatique est complexe. Elle affirme à son tour que les arbres abattus seront replantés et qu'à la fin du mandat la Ville comptera davantage d'arbres qu'en début de mandat.

Pour avoir participé à de nombreuses commissions d'attribution de logements, elle a conscience de la complexité et de la difficulté de la prise de décision. Pour répondre à la problématique de logement, des constructions sont nécessaires et la Ville est là pour apporter sa garantie à la construction de logements.

S'agissant du cadre de vie, elle pourrait également parler des problèmes des Vitriots. Pour exemple, elle a pu constater très récemment que le parc des lilas était extrêmement fréquenté durant le week-end. Même s'il était

impossible de se garer à proximité, le parc est toutefois suffisamment grand pour que la promenade y reste agréable. Elle indique se balader régulièrement aux parcs du Coteau ou aux cygnes et prendre plaisir à découvrir ou redécouvrir ces installations. Pour elle, Vitry-sur-Seine ne ressemble pas au quartier de La Défense. Les espaces verts sont très nombreux. Pour rappel, durant le mandat précédent, il n'était pas question d'écologie, mais d'une répartition en quatre quarts : logements collectifs, logements individuels, entreprises, espaces verts. Elle ne pense pas que les espaces verts aient été massivement réduits et que les proportions précédemment énoncées aient été modifiées.

Si elle convient que tout n'est pas parfait, elle rappelle que des jeux d'eau dans la Ville ont été installés pour éviter la dégradation de bornes à incendie. Elle se réjouit de constater que des familles profitent de l'extérieur et que la Ville est occupée par ses habitants, preuve que la Ville est vivante. Si la Ville était bétonnée à outrance sans espace de respiration, elle est d'avis que les rues ne seraient pas autant fréquentées.

Madame DEGOUVE assure que les arbres coupés et replantés feront l'objet d'une comptabilité en fin de mandat, bien que les jeunes arbres ne portent pas les mêmes qualités écologiques que les anciens. Pour rappel, en 2022, 29 arbres supplémentaires ont été plantés alors que l'engagement initial de Monsieur le MAIRE était de 1 000 arbres supplémentaires plantés durant la mandature.

Enfin, elle se dit choquée des propos de Monsieur BENBENTKA quant à l'état phytosanitaire des arbres abattus. Pour elle, en l'absence d'élément confirmant une problématique, les arbres auraient pu être conservés.

Monsieur le MAIRE résume les propos de Monsieur BENBENTKA : Madame DEGOUVE affirmait que les arbres abattus étaient en bonne santé, mais ne disposait pas de preuve.

Madame DEGOUVE répète que, dans le doute, les arbres auraient pu être conservés.

S'agissant des actions de la municipalité, **Monsieur le MAIRE** énonce les données suivantes :

- 8 800 m² d'espaces verts ont été réaménagés ;
- 870 m² de jardins partagés supplémentaires ont été créés ;
- 13 000 m² supplémentaires sont dédiés à la biodiversité avec la présence d'animaux ;
- 25 variétés d'arbres différents sont plantées annuellement pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- En 2022, la Ville comptait 132 arbres supplémentaires.

Monsieur le MAIRE propose que la comptabilité finale soit réalisée conjointement et assure que des milliers d'arbres supplémentaires seront plantés d'ici la fin du mandat.

Madame DEGOUVE réfute le chiffre donné par Monsieur le MAIRE pour l'année 2022. Le rapport de développement durable municipal présenté en mars 2023 mentionnait 29 arbres supplémentaires.

Monsieur le MAIRE précise que l'écart est mesuré par rapport à l'année 2020.

Madame DEGOUVE rétorque que 132 arbres ont été plantés pour 103 arrachés

Il procède au vote de la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

29 voix pour (groupes CRC, SC et EELV, et Mme Kabbouri) ;

3 voix contre (Mmes Degouve, Lorand et Kaczmarek) ;

17 abstentions (groupe VAV, MM. Beyssi, Bourdon, Kennedy, Lepretre, Montava, Perreux, Porpiglia, Sallem et Tmimi, et Mmes Dexavary, Seron et Veyrunes-Legrain).

Monsieur le MAIRE propose de poursuivre par la délibération n° 8 traitée dans les questions importantes à la demande de Monsieur BOURDON.

8 - Rapport SIPPAREC 2021

En tant que représentante de la Mairie au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication), **Madame KABBOURI** présente le rapport 2021 du syndicat.

Elle rappelle que la ville de Vitry-sur-Seine adhère aux compétences d'électricité et de maîtrise d'énergies ainsi qu'à la convention de mise à disposition d'infrastructures télécom. L'année 2021 a été marquée par une forte hausse des

prix du gaz et de l'électricité, mais la Ville n'a pas accès aux mesures mises en place par la Gouvernement pour y contrevenir. Le SIPPAREC a toutefois accompagné les collectivités quant à la prise en charge de travaux de rénovation énergétique. Il a également choisi d'augmenter la dotation d'aides à disposition. De nombreux kilomètres de réseau ont été enfouis et renouvelés, améliorant la qualité de distribution. L'objectif du SIPPAREC est une disparition du réseau aérien d'ici 2029. Un travail de proximité a également été réalisé vis-à-vis du nombre trop important de coupures électriques, désormais réduit.

S'agissant des énergies renouvelables telles que la géothermie, 2 projets font l'objet d'études. Pour rappel 50 villes exploitent des centrales photovoltaïques et 270 toitures solaires. Les installations fonctionnant à l'hydrogène et les parcs solaires sont fortement développés par le SIPPAREC. Sur la ville de Vitry-sur-Seine, 2 centrales photovoltaïques sont exploitées par le SIPPAREC sur les écoles Langevin et Louise Michel.

Elle remercie les agents du SIPPAREC pour le travail mené aux côtés de la Ville et au service des collectivités territoriales. Une plaquette réalisée à la demande des élus présents aux commissions du SIPPAREC sera diffusée aux conseillers municipaux le 1^{er} juin 2023. Son objectif est de répondre à l'ensemble des interrogations sur l'électricité : acteurs, fonctionnement du marché européen, bilan électrique national, production, contrats, composition des factures, ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), origine de l'augmentation des prix depuis 2021, aides gouvernementales, etc. Elle invite les élus à revenir vers le SIPPAREC pour toute autre question.

Monsieur BOURDON demande si la ville de Vitry-sur-Seine est concernée par les 2 projets de géothermie en cours d'étude mentionnés dans le rapport transmis.

Des centrales photovoltaïques étant déjà implantées sur 2 écoles de la Ville, il souhaite savoir si un développement à plus long terme de ce type d'installations est envisagé sur les équipements publics communaux. Il a noté que certaines villes ont également adhéré à la coopérative Sud Paris Soleil dont le statut a évolué depuis. Le SIPPAREC n'est donc pas l'unique porteur de projets existant. Pour lui, un travail sur le développement des énergies solaires *via* d'autres structures doit être envisagé.

Madame KABBOURI répond que le sujet sera abordé par la Ville et au sein du SIPPAREC. En effet, la récente loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables implique une planification territoriale avec la création de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables. En ce sens, la ville de Vitry-sur-Seine dispose d'un potentiel « énorme » en matière d'énergie photovoltaïque et de géothermie, la zone étant éligible.

Le travail correspondant est en cours au sein de la commission du SIPPAREC. Concernant la planification, depuis la promulgation de la loi de mars 2023, le SIPPAREC travaille à une information des collectivités sur les énergies renouvelables qui sera diffusée prochainement. La phase suivante portera sur une identification des zones sur chaque commune. Un référent préfectoral arrêtera par la suite la cartographie des différentes zones. Elle souligne que la loi de mars 2023 prévoit que les communes seront décisionnaires. Les conseillers municipaux seront évidemment tenus informés de l'évolution du travail mené par le SIPPAREC.

Monsieur le MAIRE propose de recueillir les différentes questions et remarques avant que Madame KABBOURI n'apporte une réponse globale.

Monsieur TMIMI demande quand et comment sera transmise la plaquette informative du SIPPAREC.

Monsieur BEN-MOHAMED Khaled indique que les 2 projets de géothermie mentionnés dans le rapport annuel du SIPPAREC ne portent pas sur la ville de Vitry-sur-Seine. Une étude sur projet de géothermie portée par le SICUCV (Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy et Vitry) est toutefois prévue sur la Commune.

En matière de photovoltaïque, un projet d'installation sur une école est prévu pour 2023. Il espère qu'il en sera de même durant les années suivantes.

Monsieur le MAIRE confirme l'existence de projets en géothermie et en photovoltaïque. Des entreprises travaillent également sur des projets de production d'hydrogène sur la Commune. Il a bon espoir que d'autres productions d'énergies renouvelables seront implantées sur la Ville pour qu'elle soit en pointe de la production d'énergies propres. Les études relatives au projet de géothermie du SICUCV ont débuté. Si elles se révèlent fructueuses et que toutes les autorisations nécessaires sont obtenues, le projet pourrait voir le jour d'ici 2 ans.

En réponse à la question de Monsieur TMIMI, **Madame KABBOURI** fait savoir qu'elle a diffusé la plaquette informative à l'ensemble des élus territoriaux en leur demandant de la transmettre aux élus locaux de leurs collectivités respectives. Elle transmettra le document aux conseillers municipaux de Vitry-sur-Seine le 1^{er} juin 2023.

En l'absence de remarque ou question supplémentaire, **Monsieur le MAIRE** propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

9 - Renouvellement de la convention pluriannuelle liant la commune et l'association « Coopération Vitry-Mali »

Monsieur le MAIRE s'enquiert de questions sur la délibération n° 9.

Monsieur AFFLATET s'étonne du maintien de l'association Coopération Vitry-Mali et de la position de la Ville vis-à-vis du Mali, pays duquel la France est « mise dehors ». Par ailleurs, il s'enquiert des actions concrètes menées par l'association.

Monsieur RAMAËL explique que la ville de Vitry-sur-Seine mène depuis de nombreuses années des projets de développement dans le cadre de ses partenariats internationaux. Cet engagement est au cœur de sa relation avec l'association Coopération Vitry-Mali. Les collectivités territoriales ont un rôle fondamental dans les aides publiques au développement.

Au regard de la longue histoire liant le Mali à la commune de Vitry-sur-Seine, le renouvellement de la convention de partenariat à destination d'une association vitriote s'engageant pour la solidarité envers le peuple malien lui semble une évidence. De nombreux Vitriots ressortissants maliens ou d'origine malienne gardent des liens avec la région de Tombola. Ces liens humains nés de l'histoire familiale et personnelle des citoyens de la Ville sont à la genèse du projet de l'association présenté dans le cadre du présent Conseil municipal. Pour information, fin 2022, il a été estimé que l'aide humanitaire et l'aide au développement des services sociaux de base maliens étaient nécessaires pour plus d'un tiers de la population locale. En effet, le Mali se trouve sur la liste des 19 pays prioritaires de la politique française de l'aide publique au développement.

Le partenariat de la ville de Vitry-sur-Seine avec l'association Coopération Vitry-Mali dure depuis 30 ans. Depuis, de nombreuses opérations ont été menées sur le terrain afin de :

- fournir du matériel scolaire ou médical aux infrastructures maliennes ;
- participer à la construction ou la rénovation de bâtiments et infrastructures, notamment de soins ;
- participer à des travaux afin d'améliorer la distribution d'eau potable.

Pour les années 2023 et 2024, le projet de l'association Coopération Vitry-Mali est de construire 3 nouvelles salles de classe à Guénikoro, relevant de la commune de Madina.

La Ville est particulièrement attentive au maintien de liens forts avec ses partenaires internationaux, comme en témoigne la coopération décentralisée organisée avec la ville de Jéricho (Palestine) ée basée sur un projet de développement de la pratique sportive et de formation des animateurs sportifs palestiniens.

La présente délibération propose d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Coopération Vitry-Mali pour une durée de 4 ans et d'autoriser Monsieur le MAIRE à la signer afin de permettre à l'association et à la Ville de poursuivre le travail engagé depuis 30 ans.

Madame EBODE-ONDOBO souhaiterait que Monsieur AFFLATET ne mélange pas les sujets. Une guerre armée a débuté au Mali en 2012 en raison du djihadisme. Elle affirme que ce djihadisme s'est développé suite à la guerre située dans la corne de l'Afrique et initiée par Nicolas SARKOZY. Elle ajoute que le peuple malien vit une situation de guerre très difficile. Elle souhaite qu'il ne soit pas fait d'amalgame entre la solidarité s'exerçant entre le peuple malien et les Vitriots et la politique nationale. Lorsque la ville de Vitry-sur-Seine s'est engagée dans une collaboration et une solidarité avec le Mali, la guerre n'avait pas débuté. Elle souligne que cette collaboration existe de longue date. Le soulèvement populaire relève exclusivement de la politique. À nouveau, elle appelle à ne pas mélanger politique et solidarité.

Elle interroge Monsieur AFFLATET sur les raisons du rejet de l'intervention française au Mali et sur la raison pour laquelle Nicolas SARKOZY a fourni des armes au peuple. Pour elle, bien que l'armée française soit présente au Mali depuis 2012, la jeunesse locale n'a connu que la guerre. Elle s'enquiert de l'existence d'éventuelles discussions sur le développement, la coopération ou l'éducation par les autorités françaises depuis 2012. En l'absence de telles discussions, elle comprend que la jeunesse se lève à présent et refuse la situation. Pour elle, l'idée de la jeunesse malienne n'est pas de renvoyer la France, mais de vouloir vivre autre chose. Elle est d'avis que les jeunes maliens veulent prendre leur part du développement, être éduqués et voir leur pays évoluer autrement. Par conséquent, la coopération entre la ville de Vitry-sur-Seine et le Mali est très importante, car elle apporte de l'espoir à la jeunesse

maliennne. Elle appelle à ne pas lui retirer cet espoir et à penser aux jeunes maliens vivant à Vitry qui font preuve d'une mobilisation quotidienne et, pour exemple, se rendent au Mali pour venir en aide à des orphelins victimes des adultes et de la politique. Elle insiste à nouveau : la solidarité est différente du fait politique. Elle demande donc aux conseillers municipaux de permettre la poursuite de la solidarité existante et du secours des peuples en demande.

Au nom du groupe CRC, **Madame DURAND** se félicite de la proposition de reconduction de la convention de partenariat entre la ville de Vitry-sur-Seine et l'association Coopération Vitry-Mali. Ce partenariat de solidarité et d'amitié avec le peuple malien engagé 30 ans en arrière a permis de nombreuses réalisations. Ce partenariat tient à cœur au groupe CRC qui est fier des résultats accomplis sur trois décennies.

Pour mémoire, le 36^e sommet des chefs d'État de l'Union africaine s'est tenu les 18 et 19 février 2023 dans un contexte marqué par des crises sécuritaires et diplomatiques, des guerres et les conséquences socioéconomiques de la guerre en Ukraine, le ralentissement de l'économie mondiale et le renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie s'ajoutant aux divers chocs connus par le continent africain tandis que la dette publique et l'inflation se situent à des niveaux inédits. Le Secrétaire général de l'ONU (Organisation des Nations Unies) a tenu un important discours en déclarant que « *le XXI^e siècle a tout pour être celui de l'Afrique* ».

Pour elle, pourtant, l'ingérence occidentale, particulièrement celle de la France au Mali pendant de nombreuses années, pèse sur le devenir du pays. Les richesses prometteuses du sous-sol attirent bien des convoitises et sont l'une des explications de la situation actuelle de guerre et coups d'Etat ainsi que de la situation diplomatique entre la France et le Mali. Le 16 novembre 2022, le gouvernement français décidait de suspendre toute aide publique au développement à destination du Mali. En réponse, par un communiqué du 29 novembre 2022, le gouvernement de transition du Mali décidait d'interdire les financements publics français vers le Mali ainsi que les activités de certaines associations ou ONG (Organisations Non Gouvernementales).

La situation de tensions politiques et diplomatiques impacte durablement les populations maliennes déjà fragilisées par des crises multiples et multiformes que connaît le pays depuis des années. Il appartient au peuple malien de décider de son avenir. Dans cet esprit, la ville de Vitry-sur-Seine et ses citoyens d'origine maliennne ou non continuent de nombreuses actions s'inscrivant avant tout dans la coopération entre les peuples pour fournir du matériel scolaire, de l'aide médicale, améliorer la distribution d'eau potable, etc. Ces actions de solidarité s'inscrivent dans la continuité de la politique de paix où seuls l'intérêt et le bonheur du plus grand nombre devraient « être la boussole politique ». Elle considère qu'à son échelle, la ville de Vitry-sur-Seine peut mener une politique de solidarité et d'amitié entre les peuples. Elle assure que le groupe CRC, dont elle répète la joie quant au renouvellement de la convention de partenariat, poursuivra son action dans ce domaine.

Madame DEGOUVE convient que politique et solidarité ne doivent pas être confondues. Pour autant, elle appelle à s'interroger sur les raisons ayant poussé le gouvernement français à se retirer de l'aide au développement au Mali, assurée par l'Agence Française au Développement (AFD), mais également d'acteurs de la solidarité internationale et de donateurs privés. Des interrogations doivent aussi porter sur les conditions permettant la poursuite de l'aide au Mali *via* l'association Coopération Vitry-Mali.

Concernant les associations vitriotes, elle rappelle que le groupe VEM défend systématiquement un besoin de transparence sur les actions menées par les associations. Ce fut le cas lors du précédent Conseil municipal au cours duquel près de 3,8 millions d'euros de subvention aux associations ont été votés. Le groupe VEM avait demandé à consulter les dossiers de demande de subvention des associations recevant des subventions conséquentes, dont celui de l'association Coopération Vitry-Mali pour une subvention de 58 000 euros. Si elle ne doute pas de la qualité des actions menées par l'association Coopération Vitry-Mali, elle considère toutefois que le dossier soumis par l'association était relativement vide, sans présentation du rapport d'évaluation mentionné à l'article 9 de la convention pluriannuelle.

Au nom de la transparence, elle souhaiterait que la Ville fasse systématiquement jouer la clause d'évaluation pour les associations dont la subvention dépasse un certain montant et que les rapports d'évaluation soient partagés avec la population.

Enfin, elle signale une coquille dans l'article n° 2 de la convention de partenariat : « *La présente convention prend effet à compter de sa notification. Elle est conclue pour une durée de 4 fois* ». Elle imagine qu'il s'agit de 4 fois 1 an.

Monsieur BOUVIER se dit désagréablement étonné qu'aucune question n'ait été posée sur le dossier dans le cadre de la commission précédant le Conseil municipal.

Par ailleurs, l'association Coopération Vitry-Mali existe depuis 30 ans et est présente à la Fête des lilas, au marché de Noël, etc. Pour lui, il est donc aisé de la connaître. Il ne croit pas se tromper en disant que l'assemblée générale

de l'association se tiendra prochainement et invite les élus à s'y rendre. Il ajoute que l'association publie également un journal dans lequel ses actions sont détaillées.

Il rejoint Madame EBODE-ONDOBO sur le fait que malgré les problèmes politiques et de solidarité, le président de l'association Coopération Vitry-Mali a indiqué qu'il disposait toujours de bonnes relations avec les villes maliennes sur lesquelles l'association est implantée ainsi qu'avec l'équivalent du préfet de région local. Pour l'heure, toutes les autorisations ont été données par l'ensemble des autorités compétentes. Les projets antérieurs se poursuivent et les projets à venir ne sont pas entravés.

Madame KABBOURI rappelle que la France est un Etat de Droit. Elle regrette que l'on jette systématiquement le doute sur les associations créant des passerelles avec l'étranger. Pour rappel, toutes les associations sont soumises aux mêmes règles, indépendamment du montant de la subvention perçue. Toutes les associations doivent rendre des rapports d'évaluation et des procédures existent. Les conventions prévoient des rapports financiers. Elle demande pourquoi les élus devraient douter de la gestion d'une association qui répond à des règles et soumet une demande de subvention régulière. Les assemblées générales des associations sont ouvertes et, à titre personnel, les élus peuvent demander des comptes. Pour autant, le Conseil municipal n'est pas le lieu pour de telles demandes. Pour elle, il est inadmissible de jeter le doute sur une association œuvrant pour la solidarité.

En réponse à Madame EBODE-ONDOBO, **Monsieur AUBERTIN** précise qu'il ne s'agit pas de refuser l'aide au développement du Mali. Pour autant, il estime que le groupe VAV est en droit de s'interroger sur la sécurité des ressortissants vitriots agissant au Mali compte tenu de la situation politique difficile mise en place par le nouveau gouvernement malien. Il demande si les conditions politiques sont réunies pour une gestion sereine et partenariale avec l'association Coopération Vitry-Mali pour la réalisation de ses projets.

Pour lui, les éléments fournis dans la délibération n° 9 sont insuffisants. Il ignore qui se trouve sur le terrain pour travailler au projet de l'association. Il rappelle que les prises d'otages de ressortissants français sont une réalité et craint donc un certain danger pour les membres de l'association vitriote. La question posée ne portait pas sur la politique de développement du Mali et de l'aide au développement auxquelles le groupe VAV n'est pas opposé.

Monsieur PERREUX regrette que les débats ne soient pas davantage sereins sur certains dossiers et que des propos inadmissibles soient tenus. Des questions sont simplement posées sur l'usage de la subvention de 58 000 euros dans un contexte complexe de guerre au Mali. Si Monsieur BOUVIER est membre de l'association et dispose de réponses, il l'invite à les donner. Ainsi, le groupe VEM pourra expliquer avoir voté la subvention en connaissant ce à quoi elle est destinée.

Du point de vue du débat démocratique, il est normal que l'opposition pose des questions sur des éléments dont elle ne dispose pas. Si la majorité est en mesure de répondre, elle peut répondre sans hausser le ton.

S'agissant de la transparence, **Monsieur le MAIRE** rappelle que le rapport a été présenté par Monsieur RAMAËL. Il est toutefois possible de rencontrer les responsables de l'association pour obtenir davantage d'informations.

Il souhaite également rassurer Monsieur AUBERTIN quant à la sécurité des ressortissants de la Ville. L'envoi de ressortissants est évité afin de ne pas les mettre en danger. Pour autant, le partenariat de la Ville existant de longue date, elle dispose d'amis sur place, y compris une association, capables de suivre les projets de l'association Coopération Vitry-Mali. Pour exemple, le projet du centre de santé de Guénikoro a été rénové (45 000 euros de travaux) et 10 000 euros de matériel médical a été acheté grâce à l'action de l'association. Les travaux ont été réceptionnés en septembre 2022. Pour 2023-2024, au hameau de Guénikoro sur la commune de Madina, il s'agira de la construction de 3 salles de classe pour un montant de 60 000 euros et d'un bureau pour le directeur de l'école (8 000 euros).

L'association Coopération Vitry-Mali intervient sur la région de Kayes, moins touchée que d'autres régions où des massacres sont perpétrés. La France, par l'intermédiaire de l'AFD, n'accompagnant plus les projets, un projet de lycée professionnel se trouve en difficulté. Il comprend que l'État ne souhaite pas apporter des financements pouvant alimenter le conflit. Pour autant, les communes essaient de poursuivre les relations qu'elles ont établies de longue date. Il fait siens les propos tenus appelant à ne pas punir les peuples des relations géopolitiques ne les concernant pas.

Monsieur le MAIRE ajoute que, selon lui, la meilleure évaluation de l'action des associations peut être faite par les élus qui étudient les dossiers en amont des conseils municipaux. Les élus municipaux font part de remarques ou questions et la municipalité y répond. Pour autant, il est d'avis de ne pas punir une association du fait d'erreurs. La majorité municipale espère qu'un maximum d'associations pourra poursuivre leur action sur la Commune en direction des Vitriots.

Madame LEFEBVRE considère que le questionnement sur le financement des associations par l'opposition est systématique avec une arrière-pensée sur la base des critères de subvention. Chaque année, la majorité municipale répond de manière identique. Elle signale que le traitement des demandes de subvention a évolué. Désormais, les subventions pouvant être attribuées par l'État ou la trésorerie de l'association sont également étudiées afin de veiller à une répartition des subventions entre associations et à ce que l'argent soit dépensé dans l'intérêt des Vitriots ou de projets à l'international, par exemple. L'association Coopération Vitry-Mali « ayant pignon sur rue », les Vitriots la connaissent.

Monsieur le MAIRE propose à présent de procéder au vote.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV et VR, MM. Bourdon, Montava, Perreux et Sallem, et Mmes Dexavary, Kabbouri et Seron) ;
6 abstentions (groupe VAV et Mme Degouve).*

10 - Approbation Plan Vélo triennal

En préambule, **Monsieur BENBETKA** rappelle qu'un schéma directeur d'aménagement des pistes cyclables avait été voté en 2022 par le Conseil municipal. À terme, ce schéma directeur doit permettre l'aménagement de 30 km de pistes sur les voies communales pour permettre aux cyclistes de se déplacer dans les meilleures conditions.

Le plan triennal doit être prochainement présenté au Conseil régional d'Ile-de-France afin d'obtenir une réponse à l'automne. Le plan consiste en l'aménagement de 16 voiries communales pour un total de 8 km et un montant estimé à 2,1 millions d'euros, dont 300 000 consacrés à la fourniture en équipements sur l'espace public et bâtiments communaux (possibilités de stationnement vélos).

Le plan vélo triennal 2023-2025 est structuré en deux phases :

- La phase 1 (2023) verra 600 000 euros consacrés :
 - à l'aménagement des voies situées autour des rues Camélinat, Edouard Til et de l'avenue Lucien Français ;
 - à l'amélioration du contournement des grands axes structurants souvent départementaux, notamment l'avenue du Moulin de Saquet. Les cyclistes pourraient ainsi se déplacer sans emprunter les voies départementales peu aménagées et pouvant susciter des risques ;
 - au renforcement des déplacements de l'axe est-ouest (voie Charles Infroit). Il est envisagé un aménagement légèrement au nord n'obligeant pas les cyclistes à traverser le centre-ville ;
 - à un aménagement sur l'avenue Guy Moquet et la rue Danielle Casanova pour suppléer l'avenue Jean Jaurès ;
 - à la facilitation de la liaison entre Vitry gare et les quais, notamment du quartier du Port à l'Anglais.
- La phase 2 (2024), pour 750 000 euros, portera sur :
 - l'accompagnement de la rénovation du quartier du 8 mai (rues Camille Groult, La Petite Saussaie, et de Choisy) ;
 - le renforcement des axes parallèles aux voies départementales (rues Pergolèse, Jules Lagaisse, Beethoven, Paul Bert, Jean-Pierre Timbaud et du pont des fusillés).
- La phase 3 (2025), pour 750 000 euros, portera notamment sur le traitement de la rue Gabriel Péri, axe très fréquenté et important dans les déplacements à Vitry.

Madame LORAND déclare que le développement de la pratique cycliste nécessite l'existence d'un système global articulant facilité de la pratique, prise en compte la topographie du territoire, sécurité de l'usage, accessibilité financière nécessaire à l'acquisition du matériel et multiplication des moyens (réparations, locaux de stockage pour vélos, etc.). Une culture du vélo doit donc être développée pour que ce dernier devienne un moyen de déplacement de masse.

Pour elle, le plan triennal présenté renonce à la globalité de l'approche. Aucune aide municipale à l'achat d'un vélo s'ajoutant à l'aide de la Région n'est envisagée. Il en est de même pour l'aide à l'obtention de la prime régionale. La question de la ville en partage n'est pas envisagée. S'il n'est pas possible de fragmenter l'espace public à l'infini (couloirs piétons, couloirs vélos, couloirs voitures à l'arrêt, couloirs de bus, voies de circulation), elle en conclut que seuls les grands axes se prêtent à une telle fragmentation « à grands frais et au détriment du reste de la voirie communale, qui se dégrade ». Selon elle, l'avenir sera davantage au partage de l'espace public qu'à la fragmentation.

Elle ajoute que beaucoup de villes ont pris la décision de passer en zone limitée à 30 km/h. Le groupe VR pense que le débat devrait être ouvert avec les Vitriots sur le sujet.

Elle regrette l'absence d'élément sur les cheminements scolaires et de bilan sur l'usage du Vélib.

La délibération propose de circonscrire l'action municipale aux aménagements cyclables et équipements. Pourtant, aucune des pistes cyclables proposées ne se trouve sur les axes majeurs de la Ville (avenue du Colonel Fabien, du Moulin de Saquet, Jean Jaurès, Gabriel Péri, etc.). Les cyclistes savent que ces axes sont dangereux. Dans le projet proposé, le segment relatif à l'avenue du Moulin de Saquet est maintenu alors qu'il comporte des difficultés pour les cyclistes. Les pistes cyclables semblent développées là où elles ne gêneraient pas les véhicules.

Elle affirme que le manque d'attention au respect des pistes cyclables est criant. Le groupe VR répète qu'il n'est pas acceptable que les pistes cyclables deviennent des parcs de stationnement la nuit. L'existence d'une zone dédiée au stationnement des véhicules de transport de fonds sur l'avenue Robespierre « donne le la » de la pratique.

Elle ajoute que le marquage au sol des pistes cyclables à contresens est peu visible, donc très dangereux, notamment aux intersections. Elle s'enquiert des raisons du refus de la proposition du groupe VR pour un marquage fortement identifiable.

Par ailleurs, la variabilité des montants entre les différents aménagements ne permet pas de visibilité claire sur chacun des projets.

In fine, pour le groupe VR, le plan triennal proposé est loin de développer une ville de la culture du vélo, pourtant réelle alternative aux transports polluants causant 10 000 morts par an en Île-de-France et mettant gravement en péril l'avenir de la planète. Le groupe VR ne soutiendra donc pas la proposition qu'il juge très en deçà de l'ambition portée par le programme municipal choisi par les Vitriots.

Monsieur LADIRE rappelle l'existence d'une crise écologique majeure. Les grandes collectivités telles que Vitry-sur-Seine doivent donc agir quotidiennement pour faire face aux enjeux touchant notamment les plus précaires. Les mobilités douces sont une partie de la réponse aux problématiques écologiques et aux enjeux de développement d'un territoire montrant sa capacité à tenir compte du défi climatique.

Vitry-sur-Seine, ville populaire et résiliente, s'est engagée depuis deux ans à faire de son territoire un espace mettant au cœur les mobilités douces avec un plan vélo élaboré avec les habitants pour prendre en compte leurs besoins et attentes.

En ce sens, le Conseil municipal a adopté en juin 2022 un plan vélo dont les objectifs sont :

- Proposer un schéma directeur cyclable augmentant les possibilités offertes pour parcourir la Ville ;
- Convaincre et rallier un vaste public à l'usage du vélo ;
- Assurer la promotion du vélo en développant un système combinant infrastructures, services et informations.

Le plan vélo est articulé autour de deux plans triennaux, dont le plan 2023-2025 visant à aménager 16 voiries communales pour 8 km de pistes cyclables. En 2023, 4 rues et 2 avenues seront aménagées et plusieurs équipements (consigne, arceaux et stations de réparation) seront mis à disposition des habitants.

Les mobilités douces ont pour effet de réduire drastiquement la pollution et de diminuer le bruit en ville, garantissant une nette amélioration du cadre de vie des Vitriots tout en répondant à une question de santé publique, car le vélo assure une pratique sportive quotidienne. Pour inciter les Vitriots à recourir à des mobilités douces, il est nécessaire de mettre en place des infrastructures et aménagements de voirie suffisamment efficaces et sécurisants pour inscrire l'utilisation du vélo dans une pratique quotidienne et durable.

Le plan vélo prévoit également la création d'une offre de services pour faciliter et développer la pratique des modes de déplacement alternatifs. Parce que la Ville souhaite une écologie populaire, le vélo doit être accessible à tous. Ainsi des projets tels que La Bidouille, tiers lieu proposant des ateliers de réparation de vélos en plein cœur de la Ville, voient le jour.

Par ailleurs, la Ville fait des efforts considérables pour accorder une place prépondérante aux transports en commun, car un service public permettant la mobilité pour tous est une grande richesse. Il s'agit d'un levier indispensable des politiques écologiques, mais également sociales, car il permet de garantir la solidarité collective. Les politiques écologiques menées restent malheureusement insuffisantes pour lutter structurellement contre le réchauffement climatique dans la mesure où la Commune se trouve imbriquée dans un système d'exploitation capitaliste détruisant la planète. En effet, pour répondre au défi climatique, il n'est pas possible d'agir seul. Certes, les gestes du quotidien sont importants. Il est d'avis que réinventer les modes de consommation et de déplacement participe à la réduction collective de l'empreinte carbone. Pour autant, il affirme que les pollueurs les plus importants sont les grandes entreprises exploitant les travailleurs et la planète. Par conséquent, la municipalité défend une politique ambitieuse financée par l'État et rendant responsables les principaux pollueurs, notamment les entreprises.

In fine, la Ville souhaitée est une ville offrant des transports publics agréables et gratuits, une ville où il est possible de circuler à vélo partout y compris avec des enfants, une ville où la voiture individuelle est très minoritaire. Il est convaincu que le plan vélo contribue grandement à cet objectif.

Monsieur MONTAVA rappelle qu'en début de mandat, Monsieur le MAIRE indiquait que 15 % du budget voirie serait consacré au vélo. D'après le plan vélo annoncé, l'objectif sera globalement atteint sur les 3 prochaines années. Toutefois, il note que le budget consacré approche 50 % du budget voirie dans des villes voisines. Il remarque également l'absence de comité de suivi du plan vélo incluant des habitants.

Il constate que plusieurs aménagements prévus consistent en l'apposition de pictogrammes indiquant une circulation des vélos en sens inverse des véhicules. Or, l'article 61 de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019 contraint *a minima*, à chaque réfection de rue, d'apposer ces pictogrammes. Pour lui, l'action de la Ville est donc « plus proche du plancher » que d'une détermination à faciliter l'usage du vélo en ville.

Il souligne que la continuité est déterminante pour l'usage du vélo. Oublier ou rendre difficile d'emprunter une rue à vélo viderait les pistes cyclables situées en amont et en aval. Or, à Vitry-sur-Seine, la continuité est souvent mise à mal, notamment sur des axes majeurs. S'il entend que la distinction administrative entre voies communales et départementales implique une limitation du champ d'action, sans évolution des pistes cyclables sur les voies départementales, les pistes installées sur des axes secondaires ne seront peut-être pas empruntées quotidiennement pour les déplacements professionnels. Aussi, il rappelle la demande du territoire Grand-Orly Seine Bièvre dont dépend Vitry-sur-Seine : « *Le plan vélo se traduit concrètement par un programme d'actions visant à développer l'usage du vélo utilitaire domicile-travail* ». Pour lui, « le compte n'y est pas ». Selon lui, il est du rôle de la majorité municipale de « pousser à la roue » le Département afin de faire avancer les chantiers et projets départementaux correspondants.

En conclusion, il reconnaît que la plupart des rues de région parisienne ont été conçues pour l'usage de la voiture à une époque où l'avenir de la planète et la qualité de l'air n'étaient guère des préoccupations. De fait, il est parfois physiquement impossible de partager la route, d'où le simple usage de pictogramme. Pour lui, privilégier le vélo est un choix politique. Choisir de ne mécontenter personne en est un autre. Attendre un plus grand usage du vélo pour lui faire une plus grande place revient au choix de l'immobilisme. Les choix à faire pourraient dans un premier temps être impopulaires. Pour les rendre moins impopulaires, il conviendrait de faciliter l'usage, l'achat et l'entretien des vélos. Il affirme que l'usage de la voiture est un usage par défaut. Pour autant, que cet usage soit contraint ou volontaire, il est amené à disparaître à plus ou moins long terme. Il faudra s'y préparer ou le subir.

Il respecte les raisons pour lesquelles la municipalité est opposée aux ZFE. Pour autant, sans résoudre le problème du « tout voiture » et être proactif pour provoquer un changement, ce choix est une impasse. Il appelle à être combatif, car Vitry-sur-Seine mérite mieux.

Monsieur AFFLATET indique que le groupe VAV doute de l'efficacité du plan présenté. Il constate l'échec de l'aménagement réalisé rue Truillot. En effet, cette dernière débouche à contresens sur la voie départementale du Moulin de Saquet et le sens unique mis en place est extrêmement dangereux. Il rejoint les propos tenus : la fragmentation des aménagements ne permettra pas le développement de l'usage des pistes cyclables. Une continuité est indispensable. Par conséquent, le groupe VAV ne peut voter le plan triennal tel que présenté.

En préambule, **Monsieur BOURDON** précise que Monsieur MONTAVA faisait référence au plan vélo voté lors du dernier conseil de territoire concernant la ville de Cachan qui a mis en place une stratégie visant les personnes se rendant au travail à vélo et utilisant donc les grands axes. Elle a donc mobilisé le Département afin de développer les aménagements sur les axes lui appartenant et a obtenu 790 000 euros de financements départementaux.

Il indique avoir pris attache auprès des élus départementaux en responsabilité, dont la Vice-présidente en charge des mobilités et des transports et le président de la commission Aménagement, pour leur demander de suivre attentivement les demandes émanant de la commune de Vitry-sur-Seine. En effet, de nombreuses villes mettent en œuvre des plans vélo et Vitry-sur-Seine « est à la traîne ». En tant que conseiller départemental, il se considère comme pouvant être un appui pour les demandes de la Ville. S'il a compris que la municipalité sollicitait d'abord la Région, le Département ne doit pas être négligé bien que ses résultats en matière de déplacements cyclistes ne soient pas probants. Il craint que d'autres villes que Vitry-sur-Seine soient privilégiées si la majorité municipale ne sollicite pas davantage le Département. Encore une fois, il dit tendre la main à la majorité pour un travail de lobby en faveur de la Ville auprès du Département.

Monsieur le MAIRE se réjouit d'avoir trouvé un lobbyiste en la personne de Monsieur BOURDON. Il l'invite à être proactif et à solliciter la municipalité pour travailler sur ce type de dossier. S'agissant de la ville de Cachan, il croit se

souvenir que sa voirie a été transférée au territoire. Il en est donc de même pour le budget correspondant. À l'inverse, la ville de Vitry-sur-Seine a conservé la compétence de sa voirie.

Il fait savoir qu'une éventuelle aide municipale attribuée pour l'achat d'un vélo serait déduite de l'aide régionale obtenue. Une aide municipale n'ajouterait donc rien au pouvoir d'achat des Vitriots.

En réponse aux propos tenus sur les zones limitées à 30 km/h, **Monsieur le MAIRE** explique qu'une large majorité des voiries communales est déjà limitée à cette vitesse.

Monsieur le MAIRE répète que la délibération ne porte pas sur le plan vélo, mais sur le plan triennal qui sera déposé auprès de la Région dans l'objectif d'obtenir des subventions. Pour mémoire, le plan vélo prévoit que 30 % de voiries communales supplémentaires deviendraient cyclables. Malheureusement, les grands axes dépendent de l'autorité du Département. Il a pris bonne note de la proposition de Monsieur BOURDON et compte s'appuyer sur les Conseillers départementaux issus de la Ville. La mise en œuvre du plan vélo ne sera pas aisée vis-à-vis de la population, car l'installation de pistes cyclables dérange la circulation des véhicules, implique souvent une réduction des stationnements et parfois moins d'arbres. Pour lui, afficher un objectif de 30 % de pistes cyclables supplémentaires au sein de la Ville est donc une réelle ambition. À nouveau, 2 millions d'euros sont investis pour cette ambition.

Pour lui, le plan triennal proposé constitue une réelle avancée pour la ville de Vitry-sur-Seine et le plan vélo adopté est cohérent. Il entend qu'il ne satisfasse pas l'opposition, mais il a été travaillé.

Monsieur BENBENTKA entend les demandes formulées et les considère légitimes. Toutefois, s'il rejoint Monsieur MONTAVA sur la disparition de l'usage de la voiture, il est d'avis que cela se fera à long terme. Dans l'intervalle, faute de transports en commun suffisamment efficaces, il sera difficile de convaincre les gens d'abandonner leur voiture. Même avec l'instauration d'un plan vélo avec un maillage dense, la bascule vers l'usage du vélo ou des transports en commun prendrait du temps.

Il réfute que l'aménagement de pistes cyclables se fasse « par petits bouts ». Les axes communaux sont parfois traversés par des axes structurants de compétence départementale. Des discontinuités persisteront donc tant que le Département ne fera pas le nécessaire.

Il a noté que Monsieur BOURDON regrettait que « les choses n'avancent pas » tout en indiquant qu'il appuyait les projets portant sur la Commune. Il pense que le Département fera enfin le nécessaire et ira beaucoup plus vite sur le sujet des aménagements cyclables. Il appelle à ne pas comparer les villes de Cachan et Vitry-sur-Seine qui ne rencontrent pas les mêmes problèmes (topographie, élargissement de voies, etc.). Sur l'avenue du Moulin de Saquet, le Département ne semble pas souhaiter aller dans le sens d'une moindre fréquentation de l'axe. Le problème doit être débattu au Conseil départemental.

Concernant les aides, la Ville sollicite d'abord une aide de la Région Île-de-France. En effet, si le Département était sollicité en premier lieu, la Région déduirait l'aide éventuellement perçue. Les services échangent toutefois avec le Département afin que Vitry-sur-Seine puisse bénéficier d'une aide. Il confirme l'information selon laquelle le territoire GOSB (Grand-Orly Seine Bièvre) est en charge de la mise en place du plan vélo sur la ville de Cachan où la superficie d'implantation est bien moindre.

S'agissant des voies communales, **Madame DEXAVARY** constate que les quartiers du Plateau et du Moulin Vert sont absents du plan triennal alors que leurs conseils de quartier respectifs ont à plusieurs reprises demandé des plans vélo et abordé les questions du partage de la route avec les automobilistes et de la sécurité sur certains axes. Les habitants de ces quartiers seront déçus du plan proposé.

Monsieur le MAIRE insiste une nouvelle fois : la délibération ne porte pas sur le plan vélo, mais sur le plan triennal.

Monsieur AUBERTIN entend que la philosophie de la question est de développer les mobilités douces. Pour autant, l'espace public est partagé entre véhicules et vélos. Pour mémoire, le Code de la route a été établi lorsque le nombre de véhicules a augmenté et existe donc de longue date. Or, de très nombreux cyclistes ne respectent pas le Code de la route. Il s'interroge donc quant aux problématiques potentielles si des milliers de vélos circulaient au sein d'une même ville.

Monsieur le MAIRE entend la préoccupation de Monsieur AUBERTIN, mais rappelle que le Code de la route s'applique aux vélos.

Monsieur TMIMI constate l'absence de dialogue suffisant avec le Conseil départemental indispensable à l'établissement d'un plan vélo cohérent sur le territoire communal. Pour lui, il appartient à la Ville de porter son projet

auprès du Conseil départemental. Dans le cas contraire, les aménagements présents sur la Commune restent insuffisants.

Ayant relevé l'emploi de l'expression « écologie populaire » dans une intervention précédente, il met au défi quiconque d'essayer de trouver un espace pour stationner son vélo dans une cité populaire. Il considère que le plan proposé relève davantage d'un plan de circulation à vélo que d'un ambitieux plan triennal pour le vélo.

S'agissant du quartier du Moulin vert, **Madame BAHRI** explique qu'une étude est en cours pour une sensibilisation des habitants au vélo ainsi que l'aménagement d'une balade. Pour elle, affirmer que la Ville fait fi de ces sujets revient à avouer ne pas avoir lu les comptes rendus disponibles.

Pour le quartier du Plateau, bien que des informations aient été données vis-à-vis de la circulation à vélo, il ne s'agissait pas du sujet principal du conseil de quartier.

Monsieur BENBENTKA affirme que les services municipaux sont en relation avec les services du Département et de la Région.

Monsieur BENBENTKA reconnaît que les quartiers du Plateau et du Moulin vert ne sont pas encore concernés, mais insiste sur le fait que la délibération présente un plan triennal. Les aménagements seront donc réalisés au fur et à mesure. Encore une fois, si la Ville disposait de moyens supplémentaires, les aménagements seraient évidemment accélérés.

Selon **Madame LORAND**, mentionner le souhait de développer les pistes cyclables sur l'ensemble des axes majeurs de la Ville dans le plan triennal permettrait de justifier les demandes formulées auprès du Territoire, du Département et de la Région. *A contrario*, le plan présenté en séance prévoit de contourner les voies départementales majeures.

Monsieur BENBENTKA répond que ces éléments sont intégrés au plan qui sera présenté à la Région. Dans l'attente de l'action départementale sur les pistes cyclables, la Ville dispose de moyens pour contourner les voies départementales. À nouveau, le plan vélo qui sera présenté à la Région inclura les axes structurants.

Monsieur le MAIRE soumet la délibération au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
29 voix pour (groupes CRC, SC et EELV, et Mme Kabbouri) ;
13 voix contre (groupe VAV et VR) ;
7 abstentions (groupe VEM).

12 - Approbation du marché de maintenance et création d'aires de jeux extérieures pour enfants

14 - Approbation du DCE relatif au marché de fourniture de matériaux de voirie

Les délibérations n° 12 et 14 sont traitées conjointement.

Monsieur BOURDON précise que son intervention porte sur les deux délibérations. Il explique que le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) permet d'attribuer des points aux candidats dans le cadre des passations de marchés publics. Pour la délibération n° 14, il regrette la faible importance des critères sociaux et environnementaux. Il suggère un rééquilibrage entre prix et critères sociaux et environnementaux. Sur la délibération n° 12, il propose de montrer symboliquement que les critères sociaux et environnementaux priment sur la question financière.

Monsieur le MAIRE prend note de la proposition. Il regrette toutefois qu'elle n'ait pas été formulée en commission en amont du Conseil municipal. Les services auraient pu ainsi étudier ces points. Aussi, il ne peut malheureusement pas apporter de réponse en séance.

Monsieur le MAIRE propose d'adopter les délibérations en l'état.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR et VAV, et Mme KABBOURI) ;
7 abstentions (groupe VEM).

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR et VAV, et Mme Kabbouri) ;
7 abstentions (groupe VEM).

16 - Approbation de l'annexe n° 2023-2 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs

Monsieur AFFLATET rappelle avoir déjà formulé une remarque similaire sur l'association Vacances Voyages Loisirs. Compte tenu du manque de transparence sur la gestion de l'association, le groupe VAV votera contre la présente délibération.

Monsieur le MAIRE comprend que Monsieur AFFLATET juge l'association insuffisamment transparente.

Avant de procéder au vote, Monsieur le MAIRE signale que Mesdames AMIMEUR, LEFEBVRE ET OUGIER ainsi que Messieurs BOUVIER et BEN MOHAMED Salah ne prendront pas part au vote en tant que conseillers municipaux intéressés.

La délibération n° 16 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM et Mme Kabbouri) ;
2 voix contre (MM. Afflatet et Aubertin) ;
3 abstentions (M. Njoh et Mmes Guisset et Nabais).

VŒUX

À la demande de Monsieur le MAIRE, la question n° 20 « Vœu pour un rééquilibrage des logements sociaux sur le territoire » sera discutée avant la question n° 19 « Pour un service public de l'eau respectueux de l'environnement et solidaire »

18 - « Pour un logement digne »

Considérant la baisse de production de logements neufs du fait de la hausse des coûts de construction liée à l'inflation et le conflit ukrainien, et faisant suite à la crise sanitaire du COVID 19,

Considérant la baisse de la demande du fait de l'état actuel du taux d'usure limitant la capacité d'emprunt des ménages pour acheter un bien immobilier,

Considérant le recul de 40 à 50 % du nombre de réservations de logements neufs et la forte diminution de construction de logements sociaux, de 124 000 en 2016 à 95 000 en 2022,

Considérant la destruction potentielle de 150 000 emplois dans les prochains mois annoncée par la Fédération française du bâtiment du fait de la diminution du nombre de constructions de logements,

Considérant les coupes franches de la part de l'État avec la baisse des APL, la suppression des APL accession à la propriété, la ponction sur les bailleurs sociaux équivalents à 4 milliards de moins,

Considérant la hausse des prix de l'énergie impactant toujours plus les logements mal isolés et vieillissants,

Considérant la perte de plus de 7 000 places d'hébergements d'urgence en Ile-de-France du fait de choix d'hôteliers de répondre à la demande liée aux Jeux olympiques et paralympiques,

Considérant les plus de 20 000 personnes vivant dans des lieux de vie informels (squats et bidonvilles) et des centaines d'expulsions chaque année sans solution de relogement,

Considérant la réticence constatée de nombreux maires à accorder des permis de construire du fait du manque d'accompagnement financier,

Considérant le constat fait par le coprésident de l'AM, pointant la responsabilité de l'État la suppression de la taxe d'habitation, les conséquences de la loi Climat et Résilience de 2021, notamment le zéro artificialisation nette,

Considérant le report des conclusions et propositions du Conseil national de la refondation (CNR) dédié au logement,

Considérant le nombre de ménages en attente d'un logement social porté à 2,42 millions fin 2022 soit une hausse de 7 % par rapport à 2021,

Considérant que le nombre de SDF a doublé en 10 ans,

Considérant la rencontre du 24 Mai avec les conseillers du ministre Olivier Klein,

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

- Demande le renforcement des aides à la pierre permettant de renforcer le patrimoine social,
- Demande le renforcement des aides à la rénovation énergétique,
- Demande l'arrêt immédiat des ponctions annuelles opérées aux dépens des bailleurs sociaux,
- Demande la mobilisation du foncier public pour construire plus de logements sociaux et répondre à un nombre de demandes inédit,
- Demande l'encadrement des prix du loyer et du foncier, pour contrer l'inflation et la spéculation.
- Demande au gouvernement de rendre rapidement public un plan logement et de ne pas repousser le calendrier fixé notamment à travers son Conseil national de refondation démarré en novembre 2022.

Monsieur le MAIRE explique que le vœu est proposé en raison d'inquiétudes relativement fortes quant à l'augmentation des coûts de construction et de l'énergie parallèle de l'augmentation des taux d'intérêts bancaires. La production de logements s'en trouve grandement fragilisée, alors que la part réservataire des logements neufs a été réduite de 50 à 40 %. Parallèlement, en France, 20 000 personnes supplémentaires vivent dans des lieux « informels » (squats, roulottes, voitures, etc.). Par ailleurs, la France compte 7 000 places d'hébergement en moins alors que le nombre de SDF (Sans Domicile Fixe) a été multiplié par 2 en 10 ans. Pour lui, s'y ajoutent des politiques gouvernementales n'allant pas dans le sens du règlement de la question (baisse des aides pour le logement et suppression de la taxe d'habitation).

Par conséquent, il pense qu'il est urgent d'aider à la construction de logements sociaux face à une diminution de 7 % en 1 an. Le ministre en charge de la question a été rencontré. Il précise que les ponctions annuelles opérées aux dépens des bailleurs sociaux présents sur la Ville représentent pour chacun près de 1 million d'euros.

Pour **Monsieur le MAIRE**, le vœu présenté s'inscrit dans la continuité de la rencontre ayant eu lieu avec les conseillers du ministre du Logement. Un travail est actuellement mené et une avancée semble possible quant à la notation énergétique des bâtiments. En effet, nombre de bâtiments de la Ville bénéficiant du chauffage urbain ne sont pas éligibles à la note F ou G permettant de bénéficier d'aides à la rénovation énergétique. La Ville a été entendue et les services doivent fournir des exemples permettant de démontrer que le système de notation est dysfonctionnel pour ces cas. Un accompagnement renforcé vis-à-vis de l'ANRU a également été demandé, ainsi qu'une écoute afin de travailler à une expérimentation sur l'échange de grands logements.

À travers ce vœu, le groupe CRC demande au Conseil municipal de l'aider à appuyer les demandes formulées pour améliorer la situation.

Au nom du groupe VEM, **Madame DEXAVARY** remercie le groupe CRC d'avoir pris en compte ses propositions d'amendement.

Concernant le « zéro artificialisation nette », l'Association des Maires de France (AMF) a proposé de repousser le dispositif à 2 050 alors qu'une application immédiate semble importante. Elle s'enquiert de la position de Monsieur le MAIRE sur le sujet.

Monsieur le MAIRE répond que la majorité est favorable à l'absence d'artificialisation. L'Association des Maires de France (AMF) demande des discussions sur les conditions du dispositif, car elles s'avèrent complexes.

Monsieur BEYSSI annonce que le groupe VR votera le vœu proposé.

Il rappelle qu'il avait été convenu en début de mandat que les vœux proposés seraient présentés et discutés en réunion des présidents de groupe. Or lors de la précédente réunion, aucune discussion n'a eu lieu sur les vœux. Le groupe VR ayant découvert les vœux en séance, il regrette de ne pas avoir pu proposer d'amendement. Il souhaite que le règlement intérieur soit respecté pour un fonctionnement plus adapté et plus démocratique.

Monsieur le MAIRE tient à rassurer les élus : les vœux ont été présentés dans les temps impartis. Il rappelle toutefois qu'ils peuvent faire l'objet de modifications jusqu'au jour de la séance du Conseil municipal.

Monsieur BEYSSI entend les propos du MAIRE. Pour autant, les vœux doivent être envoyés selon un calendrier précis et être présentés en réunion des présidents de groupe.

Monsieur le MAIRE s'étonne que les vœux n'aient pas été présentés en réunion des présidents de groupe.

Sur la formulation du vœu, à l'exception de la dernière phrase, **Monsieur MONTAVA** note qu'il n'est pas mentionné à qui la demande est adressée.

Monsieur le MAIRE répond qu'il s'agit d'une demande au Gouvernement. La formulation sera clarifiée.

Monsieur TMIMI aurait préféré l'emploi du terme « personnes sans domicile fixe » à celui de « SDF ». Il aurait également souhaité que le chiffre correspondant soit précisé.

Monsieur le MAIRE entend la remarque. Le nombre de personnes sans domicile fixe sera précisé.

Monsieur BOURDON est d'avis que les éléments du vœu proviennent de la Fondation Abbé Pierre. Pour information, son 28^e rapport parle de 300 000 personnes sans domicile. En 2012, ce nombre devait donc être de l'ordre de 150 000 personnes.

Après avoir remercié les intervenants pour leurs propositions d'enrichissement, **Monsieur le MAIRE** procède au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par :

*45 voix (groupe CRC, SC, EELV, VEM et VR, MM. Afflatet et Njoh, Mmes Guisset, Kabbouri et Nabais) ;
1 abstention (M. Aubertin).*

20 - « Vœu pour un rééquilibrage des logements sociaux sur le territoire »

Madame BAHRI donne lecture du vœu.

Considérant que les métropoles françaises, et notamment la métropole du Grand Paris, présentent les inégalités sociospatiales les plus importantes de France, selon l'Insee.

Considérant le recul de la mixité sociale dans les quartiers de nos villes de proche couronne en lien avec une dynamique de gentrification. Les prix de l'immobilier chassant les ménages les plus fragiles et l'autoségrégation d'une partie des catégories aisées s'y renforçant.

Considérant un phénomène de paupérisation des ménages installés depuis longtemps dans les quartiers populaires dû à la perte d'emploi, à la précarité grandissante, ou à la baisse de pouvoir d'achat des retraités et au départ de ménages plus aisés.

Considérant le rôle primordial du logement dans la structuration sociale pour favoriser la mixité.

Considérant l'aggravation des niveaux de ségrégations observés dans les dynamiques à l'œuvre dans les métropoles due à l'absence de logements sociaux dans certains quartiers et la surabondance dans d'autres.

Considérant que les communes qui produisent le plus de logements sociaux n'ont pas vu leur rôle allégé et que celles qui en produisent le moins n'ont pas fait plus d'efforts comme cela est le cas de Vitry-sur-Seine, malgré près de 40 % de logements sociaux présents sur son territoire.

Considérant la mauvaise application de la loi SRU n'a pas réussi à instaurer plus de mixité sociale ni à véritablement rééquilibrer les rythmes de construction entre les communes. Les sanctions financières à l'encontre des communes qui restent délibérément « à la traîne » n'ayant pas eu les effets escomptés.

Considérant qu'inversement les communes qui tentent de répondre à la demande de logement social, se voient sanctionnées par d'autres collectivités comme les Départements, et les Régions avec des clauses dites « anti-ghettos ».

Considérant le rapport de la Cour des comptes (2021) spécifiant la nécessité de rééquilibrer les responsabilités entre l'État et les collectivités locales pour faire du cadre territorial le lieu naturel de mise en cohérence de la politique du logement.

Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine demande au Gouvernement :

- Une concertation à grande échelle avec tous les acteurs du logement afin que des actions concrètes puissent être mises en œuvre en matière de répartition équitable des logements sociaux sur les territoires, de respect de la loi SRU et de plus de mixité sociale.
- L'impossibilité pour des collectivités, en particulier celles qui sont délégataires des compétences de l'État en matière de logement et d'hébergement, de conditionner l'aide à la construction et la rénovation des logements sociaux à un plafond de logements sociaux maximum dans une commune tant que les objectifs de la loi SRU à l'échelle dudit territoire ne sont pas atteints ;
- Une intensification des soutiens aux communes qui respectent le seuil minimum de logements sociaux. Ces soutiens devant permettre d'adapter qualitativement le parc aux défis environnementaux et sociétaux par des soutiens aux actions de rénovation énergétique, de lutte contre les copropriétés dégradées, par la prise en charge des personnes les plus défavorisées ou par l'adaptation des logements aux handicaps et au vieillissement de la population.

Pour **Madame BAHRI**, ce vœu s'inscrit dans la continuité du précédent. Malgré la succession de lois sur l'habitat durant les dernières années, les moyens et garanties à disposition pour loger les ménages modestes et défavorisés ne sont pas plus efficaces. La politique de logement fait preuve d'incohérences, notamment sur le rééquilibrage des responsabilités entre l'État et les collectivités locales. Pourtant, conformément au préambule de la Constitution, la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Pour appuyer ses actions en faveur de la construction de logements sociaux et pour le respect de la dignité humaine, il est demandé d'interpeller le Gouvernement à travers ce vœu pour un rééquilibrage des logements sociaux sur le territoire.

Selon **Monsieur AUBERTIN**, une lecture approfondie du texte fait apparaître certaines contradictions. Pour exemple, les deuxièmes et troisièmes paragraphes s'opposent en parlant de « gentrification » et de départ des plus aisés ». Il en est de même dans d'autres paragraphes s'agissant de ghettos et de clause antighetto. Pour lui, le texte du vœu est à revoir.

Monsieur MONTAVA propose de préciser qu'il s'agit des « départements et les régions de droite » à l'avant-dernier considérant.

En réponse à l'intervention de Monsieur AUBERTIN, il fait remarquer que la clause anti-ghetto vise exclusivement les quartiers populaires.

Sur le rôle primordial du logement évoqué au quatrième considérant, **Monsieur TMIMI** demande s'il s'agit du logement social. Au cinquième considérant, il aurait préféré « dans certaines villes » à « dans certains quartiers ». Par ailleurs, il est gêné par l'expression « et la surabondance dans d'autres » terminant la phrase. Il indique ne pas comprendre l'expression « les communes qui produisent le plus de logements sociaux n'ont pas vu leur rôle allégé » au sixième considérant. Concernant le septième considérant, il évoquerait un non-respect de la loi SRU plutôt qu'une mauvaise application.

Enfin, s'agissant de la partie relative à la demande exprimée par le vœu, il ne comprend pas la phrase : « L'impossibilité pour des collectivités, en particulier celles qui sont délégataires des compétences de l'État ».

Sur la dernière remarque de Monsieur TMIMI, **Monsieur le MAIRE** est d'avis qu'il ne s'agit pas des villes, mais des régions et départements.

Il a pris note de la proposition de formulation de Monsieur MONTAVA (« les départements et les régions de droite ») et propose de l'intégrer au vœu.

Monsieur BENBETKA rappelle que le vœu est présenté au nom de la majorité. Certains amendements proposés par d'autres groupes sont intégrés. En ce sens, les propositions du groupe VEM exprimées par Monsieur MONTAVA sont retenues.

S'agissant de la remarque de Monsieur TMIMI sur la mention des quartiers, il explique que la question des QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) est importante. Sans entrer dans le détail, il indique que la Ville rencontre des problématiques de classement de ces quartiers. Il convient toutefois qu'un terme autre que « surabondance » pourrait être utilisé.

Monsieur le MAIRE propose de réfléchir à une formulation plus adaptée. Sur le troisième considérant, il confirme qu'il s'agit de l'ensemble de la politique du logement. Il retient également la formulation proposée pour le septième considérant à savoir un « non-respect de la loi SRU ».

Enfin, sur la dernière remarque de Monsieur TMIMI, il propose la formulation simplifiée suivante : « *L'impossibilité pour des collectivités de conditionner l'aide à la construction et la rénovation des logements sociaux à un plafond de logements sociaux maximum dans une commune tant que les objectifs de la loi SRU à l'échelle dudit territoire ne sont pas atteints* ».

Monsieur MONTAVA fait remarquer qu'il conviendrait donc d'employer le verbe « déplorer » plutôt que « demander ».

Monsieur le MAIRE confirme qu'il s'agit bien de demander l'impossibilité de conditionner une aide.

Monsieur AUBERTIN propose que les élus se réunissent pour proposer un nouveau texte lors d'un prochain Conseil municipal. Les discussions auxquelles il assiste confirment son sentiment que le texte devait être revu.

Madame BAHRI demande que le terme « hébergement » ne soit pas supprimé.

Monsieur le MAIRE soumet le vœu au vote sous réserve des modifications apportées en séance.

Le vœu est adopté à la majorité des voix exprimées par :

35 voix pour (groupes CRC, SC et EELV, MM. Beyssi, Bourdon, Kennedy, Lepretre, Montava, Perreux Porpiglia, Sallem, Tmimi, et Mmes Dexavary, Seron et Veyrunes-Legrain) ;

5 voix contre (groupe VAV) ;

3 abstentions (Mmes Degouve, Kaczmarek et Lorand).

19 - « Pour un service public de l'eau respectueux de l'environnement et solidaire »

Monsieur le MAIRE débute une explication succincte du vœu, mais s'interrompt rapidement, constatant que le *quorum* n'est plus respecté après le départ d'un élu. Il remercie néanmoins les membres de l'exécutif d'être restés.

Considérant le débat public ouvert par la Commission nationale du débat public intitulé « L'eau potable en Ile-de-France » et consacré au projet de filtration par Osmose Inverse Basse Pression, OIBP, porté par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France,

Considérant cette nouvelle technique de filtration onéreuse et énergivore questionnant l'avenir du service public de l'eau à l'échelle de la métropole francilienne,

Considérant son coût important avec un investissement nécessaire de plus de 800 millions d'euros financés par un renchérissement du prix de l'eau payé par les usagers,

Considérant les augmentations de la facture d'eau globale pouvant aller jusqu'à 50 %, de l'augmentation de 14 % déjà répercutée par le SEDIF ces deux dernières années,

Considérant le doublement de la consommation électrique nécessaire à cette nouvelle technologie, soit la consommation électrique d'une ville comme Alfortville, pour ce projet,

Considérant qu'un volume d'eau potable équivalent à la consommation d'une métropole comme Bordeaux sera rejeté dans les cours d'eau,

Considérant le changement climatique et la croissance démographique de l'Ile-de-France obligeant à une gestion responsable de la ressource en eau,

Considérant les technologies mises en place par d'autres producteurs beaucoup moins onéreuses et plus vertueuses pour traiter les pollutions à la source,

Considérant la remise en cause d'un réseau interconnecté à l'échelle de l'île de France impactant les capacités de choix de gestion de l'eau par les citoyens,

Considérant l'impact social, économique et environnemental de ce projet pour notre ville et l'ensemble des habitants de notre territoire

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine

- *Demande à la commission du débat public de prendre en compte son opposition à la mise en place du projet d'Osmose Inverse Basse Pression par le SEDIF*

- Demande au SEDIF une communication au sujet des installations nécessaires impactant notre commune
- Demande aux membres du conseil d'administration du SEDIF de s'opposer à ce projet pour préserver nos ressources, nos communes et nos habitants.

Faute de *quorum*, **Monsieur le MAIRE** annonce que le vœu sera examiné lors du Conseil municipal prévu en juin 2023, le débat public sur le sujet se terminant le 20 juillet prochain. Il propose de poursuivre la séance par l'examen des questions orales.

Monsieur AFFLATET comprend que le respect du *quorum* n'est pas nécessaire pour ce faire.

Monsieur le MAIRE répond par l'affirmative.

QUESTIONS ORALES

21 - « Modalités de communication des groupes d'opposition »

Monsieur AFFLATET donne lecture de la question au nom du groupe VAV.

À maintes reprises, nous vous avons interpellé concernant l'expression des oppositions sur les mêmes supports que le Maire ou sa majorité utilise pour communiquer avec les habitants de la Ville.

Le Maire a le devoir et l'obligation de mettre à la disposition sur tous les supports utilisés des espaces suffisants pour que les oppositions puissent s'exprimer démocratiquement.

La loi existe et doit être appliquée sans restriction, sur tous les supports papiers, numériques, site internet institutionnel ainsi que sur toutes pages privées tel que Facebook ou autres sites.

Comme nous avons déjà demandé que tous les Conseillers municipaux soient inscrits dans le mensuel, et présentés par groupe sur le site de la Mairie.

Que nos tribunes restent visibles sur le site officiel, comme dans la précédente mandature.

Le Tribunal administratif de Melun vient de réaffirmer cette obligation en condamnant la ville de Villiers-sur-Marne, comme précédemment les villes de Lagny-sur-Marne en 2017, Fontenay-aux-Roses en 2018 avaient été condamnées pour les mêmes raisons.

Monsieur le Maire, nous ne doutons pas un seul instant que vous êtes attaché à la démocratie et que vous n'attendrez pas que la Ville soit mise dans l'obligation par le tribunal de s'y conforter comme les villes que je viens de citer en exemple.

Ma question sera simple : Pensez-vous pouvoir ouvrir ces possibilités dès la rentrée de septembre ?

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur AFFLATET de reconnaître son attachement à la démocratie. Madame DURAND, Présidente du groupe CRC y est également attaché. Cela explique notamment le choix de poursuivre la diffusion des séances du Conseil municipal en vidéo. La diffusion est annoncée sur les réseaux sociaux et la séance peut être visionnée à tout moment sur le site internet de la Ville.

Les taux d'abstention constatés à Vitry-sur-Seine amènent à une conscience forte de l'importance de permettre aux citoyens de suivre les débats politiques animant la Ville. Le groupe CRC espère que cela amènera les citoyens à s'y intéresser et à participer aux élections.

Depuis le début du mandat, les tribunes des groupes politiques sont donc affichées sur le site internet de la Ville. Dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville, un travail est mené sur leur archivage ainsi que pour un meilleur archivage des mensuels. Il s'agit d'en améliorer la visibilité et l'accessibilité aux Vitriots.

Le mensuel municipal est diffusé sur les réseaux sociaux et les tribunes sont ainsi diffusées conjointement. Cependant, le groupe CRC rejoint Monsieur AFFLATET sur la nécessité de considérer les réseaux sociaux comme un média incontournable et travaille à proposer une meilleure visibilité des groupes politiques composant le Conseil municipal.

S'agissant des publications des élus municipaux d'opposition et de leurs groupes politiques respectifs, il confirme que ces derniers sont listés sur le site internet de la Ville par ordre alphabétique avec précision du groupe d'appartenance. Pour ce qui est du mensuel municipal, pour une raison de place, seuls les élus ayant des délégations et/ou ayant un autre mandat (conseillers départementaux, députés, sénateurs) et réalisant des permanences. La possibilité technique de lister l'ensemble des élus dans le mensuel municipal sera étudiée.

Il ajoute qu'outre les villes dirigées par la droite mentionnées par Monsieur AFFLATET, des villes dirigées par la gauche ont également été attaquées au tribunal administratif et ont parfois gagné. Si la jurisprudence est

changeante, il reconnaît qu'elle est de plus en plus favorable à l'expression des groupes d'opposition, y compris sur les réseaux sociaux. Une solution sera donc recherchée, notamment dans le cadre du bilan de mi-mandat, afin que l'opposition puisse s'exprimer.

22 - « Temporalité de la signature de la convention ANRU »

Madame DEXAVARY présente ses excuses pour quelques erreurs s'étant glissées dans la rédaction de ses questions.

Madame DEXAVARY donne lecture de la première question.

Lors de la présentation du projet de renouvellement urbain du cœur de ville en Conseil municipal et en réunion publique, vous nous avez annoncé la signature de la convention avec l'ANRU en début d'année 2023. Nous voici en mai 2023 et aucune information sur cette signature. La convention du nouveau programme de renouvellement urbain a-t-elle été signée ? Comment la Ville finance-t-elle les différentes opérations engagées dans le cadre de ce projet sans le versement des subventions de l'ANRU ? La MOUS a semble-t-il été suspendue et 30 % des ménages non diagnostiqués. Pourquoi ? Aucune communication de la Ville envers les habitants concernés.

Concernant les parcelles acquises par Pierreval, qui sera le bailleur-acheteur sur les 30-40 % de logements sociaux du programme ?

Monsieur LADIRE répond que la convention est en cours de finalisation avec l'ensemble des partenaires signataires. Elle sera soumise au vote du Conseil municipal du 28 juin 2023 puis au Conseil territorial du 10 octobre 2023. Les autres signataires sont l'ANRU, la Préfecture, Valdevy, la SEMISE (Société d'Économie Mixte Immobilière Paris Sud-Est), ActionLogement, Foncière Logement, la Caisse des dépôts et consignations et le Conseil départemental du Val-de-Marne. La convention sera signée électroniquement par chaque partenaire après validation par son instance décisionnaire.

À date, les seules opérations engagées sur la reconstitution de l'offre pour les logements démolis des bailleurs et le relogement des ménages concernés sont celles bénéficiant d'un préconventionnement ou d'une autorisation de démarrage anticipé de la part de l'ANRU. Les investissements que réalisera la Ville déclencheront le versement des subventions de l'ANRU au fur et à mesure des dépenses effectives engagées.

S'agissant de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), les bailleurs Valdevy et SEMISE ont missionné un cabinet pour recueillir les besoins et attentes des ménages à reloger. Les enquêtes sociales sont en grande partie réalisées. L'ensemble des résidences visées par les démolitions sont la résidence Germain Defresne (tour Ampère, escaliers 1 à 6, maisons) et le R10 (21, avenue Maximilien Robespierre). Sur la résidence La petite faucille, l'IGH (Immeuble de Grande Hauteur) et le R15 sont visés par une réhabilitation lourde impliquant le relogement temporaire des ménages. À date, 95 % des locataires de ces résidences ont été rencontrés. Des permanences seront organisées sur place pour rencontrer les ménages restants à leur convenance. La phase d'enquête portant sur la tour Ampère débutera sous peu. La MOUS n'est donc en aucun cas suspendue.

Au-delà de la communication par la MOUS, chaque bailleur continue d'organiser des temps d'information et d'échanges collectifs. La Ville accompagne ces temps d'information et travaille à un plan de communication propre au NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain).

Sur l'opération immobilière menée par Pierreval, elle comptera 50 % de logements sociaux, soit 60 logements, dont 45 financés par l'ANRU dans le cadre de la reconstitution de l'offre. Ces 60 logements sociaux sont réservés par la SEMISE qui pourra les proposer aux ménages à reloger dès leur livraison prévue au 1^{er} semestre 2025.

23 - « Information sur la vente de pavillons au Moulin Vert »

Madame DEXAVARY donne lecture de la seconde question.

En 2021, le conseil municipal et les habitants du Moulin vert ont été informés de la vente par la SAIMV d'une partie de son patrimoine, soit 80 pavillons. Ceci pour financer la rénovation urbaine des habitats collectifs. Or, une nouvelle étape qui n'a jamais été présentée en conseil municipal a été annoncée récemment aux habitants des pavillons : la vente d'un nouveau lot de pavillons d'ici la fin d'année 2023. Qui sera le bailleur acquéreur ? Quelles sont les attentes et les conditions posées par la Ville à ce futur rachat ? Quelle garantie donne la Ville à ses habitants sur la préservation du patrimoine pavillonnaire ? Quelle assurance que le futur bailleur ne détruira pas pour reconstruire et

densifier encore plus le quartier ? Pour mémoire, la majorité municipale a confirmé la modification du PLU qui permet de construire en lieu et place des pavillons des immeubles de 3 étages !

Monsieur LADIRE rappelle que, dans un premier temps, le bailleur SAIMV (Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert) a cédé 80 pavillons au bailleur IDF Habitat suite à une consultation. L'objectif était de financer une partie du projet précité, d'une part, et de répondre à la demande de la Ville de maintenir une offre locative sociale sur site, d'autre part. IDF Habitat a engagé le processus de désignation d'un maître d'œuvre pour entamer la réhabilitation des 80 pavillons acquis.

Dans un second temps, la SAIMV a souhaité vendre le restant des pavillons du secteur, soit 130 pavillons. Le 18 avril 2023, une réunion d'information auprès des locataires concernés par le projet s'est donc tenue sans que la Ville soit informée. Selon les informations dont la Ville dispose, une cinquantaine de personnes était présente. Le bailleur a annoncé avoir engagé une consultation pour désigner un bailleur reprenneur durant le 3^e trimestre 2023. Comme pour la vente de 80 pavillons à IDF Habitat, les attentes et conditions de la Ville restent le maintien d'une offre de logements locatifs sociaux avec le maintien des ménages déjà locataires, une réhabilitation de qualité respectueuse des caractéristiques et de l'identité des lieux appelés cité-jardin.

La cité-jardin du Moulin vert est inscrite en zone UC, à dominante pavillonnaire, et est classée au patrimoine d'intérêt local protégé. Le règlement ne permet donc pas de densification significative. Seules les constructions visant l'amélioration des pavillons dans le respect des principes urbains et architecturaux de la cité-jardin sont permises. Il précise que la dernière modification du PLU a acté le classement en zone UD (grand ensemble d'habitations) la pointe destinée à accueillir un petit logement collectif et des commerces à l'alignement place Jean de la Fontaine, dans le prolongement du grand ensemble existant. Ce classement réalisé en 2020 s'inscrivait dans une logique urbaine et concertée de longue date. Le classement de la cité-jardin du Moulin vert en zone UC demeure inchangé.

Madame DEXAVARY indique qu'elle était présente à la réunion du 18 avril 2023 ainsi qu'un représentant de la Ville.

Monsieur le MAIRE confirme que la Ville a décidé de s'y rendre dès qu'elle a eu connaissance de l'organisation et la réunion. Pour autant, elle n'avait pas été officiellement informée de sa tenue et du projet. Il insiste : la Ville n'a jamais donné son accord quant à la vente des pavillons.

Monsieur AFFLATET demande si la Ville peut s'opposer à la vente des pavillons.

Monsieur le MAIRE répond par la négative. Pour autant, la SAIMV a besoin de garanties d'emprunt pouvant permettre à la Ville d'obtenir des engagements de la part du bailleur. Si les locataires sollicitent la Ville, elle se tiendra à leurs côtés afin qu'ils fassent valoir leurs droits.

INFORMATION LEGALES

INFO 1	Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC2336 du 3 mars, DC2337 à DC2338 du 8 mars, DC2339 à DC2340 du 10 mars, DC2341 du 13 mars, DC2342 à DC2343 du 23 mars, DC2344 du 23/03/2023, DC2345 à DC2346 du 24/03/2023 liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	Tableau joint
--------	---	---------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 1^{er} juin 2023 à 0 h 40.

Le secrétaire
M. LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH

